



Québec, le 1^{er} juin 2026



Objet : Demande d'accès du 24 avril 2026
N/D : 2692326SST

La présente fait suite à votre demande du 24 avril dernier, ainsi qu'à vos précisions transmises le 30 avril 2026 par courriel à la soussignée, lesquelles visaient à obtenir les documents suivants, faisant référence au Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :

- Tout document (courriel, politique, note interne, échange teams, etc.) en possession de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail concernant la fin de la subvention promouvant la santé psychologique au travail, incluant :
 - Tout document ou information ayant été transmis à Société Radio-Canada ayant pu mener au reportage se trouvant au lien internet suivant : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2207455/fin-subvention-sante-psychologique-travail-cnesst> ;
 - Toute information communiquée à l'externe concernant la fin de la subvention provenant du MSSS et ayant mené à la mise en place d'une équipe pour promouvoir la santé psychologique dans les milieux de travail.

Vous trouverez donc ci-joint les documents repérés permettant de répondre à la demande. Toutefois, certaines informations ne peuvent vous être communiquées, car il s'agit de renseignements personnels à caractère confidentiel, le tout, tel qu'il appert des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »).

Également, en vertu de l'article 37 de cette même loi, les recommandations faites par des membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions ne peuvent vous être communiqués et ont donc été retirés.

De plus, conformément à l'article 39 de la Loi sur l'accès, nous vous refusons l'accès aux analyses produites à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. En effet, tel qu'indiqué dans le communiqué gouvernemental suivant : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/sante-mentale-quebec-prolonge-dun-an-les-mesures-de-son-plan-daction-interministeriel-en-sante-mentale-69287>, le PAISM a été reconduit pour un an, ainsi le processus décisionnel quant aux issues possibles suivant la fin du PAISM n'est pas terminé.

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents ont déjà fait l'objet d'une demande d'accès, laquelle est diffusée. Tel qu'il appert du paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 13 de la Loi sur l'accès, vous pouvez consulter notre décision sur notre site internet à l'adresse suivante :

- <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/2685702sst.pdf>

Finalement, nous vous informons que certains documents relèvent davantage de la compétence du ministère du Travail et du ministère de la Santé et des Services sociaux, en application de l'article 48 de la Loi sur l'accès.

Vous pouvez adresser vos demandes aux personnes suivantes :

Ministère de la Santé et Services sociaux

Julien Sirois

930, chemin Sainte-Foy

Québec (Québec) G1S 2L4

Téléphone : 418 571-5674

responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Ministère du Travail

Renaud Laroche

200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage

Québec (Québec) G1R 5S1

Téléphone : 367 777-3090

acces.travail@travail.gouv.qc.ca

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

La substitut du responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,

Sandrine

MacFarlane-
Drouin

Signé numériquement par Sandrine
MacFarlane-Drouin
DN : cn=Sandrine MacFarlane-Drouin,
c=CA, o=CNESST, ou=Laroche Avocats
CNESST, email=sandrine.macfarlane-
drouin@cnesst.gouv.qc.ca
Date : 2026.06.01 17:44:39 -04'00'

Sandrine MacFarlane-Drouin, avocate

sandrine.macfarlane-drouin@cnesst.gouv.qc.ca

Téléphone : [REDACTED]

Télécopieur : 418 528-7245

SMD/jr

p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.



© Éditeur officiel du Québec
Ce document n'a pas de valeur officielle.

Dernière version disponible
À jour au 24 octobre 2025

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

*§ 5. — Renseignements ayant des incidences sur les
décisions administratives ou politiques*

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.



© Éditeur officiel du Québec
Ce document n'a pas de valeur officielle.

Dernière version disponible
À jour au 24 octobre 2025

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II **ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS**

SECTION II **RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS**

§ 5. — Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.



© Éditeur officiel du Québec
Ce document n'a pas de valeur officielle.

Dernière version disponible
À jour au 24 octobre 2025

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION III PROCÉDURES D'ACCÈS

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 31 mars 2026 15:25
À: [REDACTED]
Objet: TR: PAISM Reconduction pour l'année 2026-2027 et Reddition de compte P13 (action 1.4)
Pièces jointes: 1.4_FichePAISM_25-26_CNESST.xlsx

Bonjour [REDACTED],

PTI, j'ai reçu la confirmation officielle pour le budget (mais toujours pas pour les heures rémunérées 🍷)

Bonne fin de journée,



[REDACTED]
Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique, Vice-présidence à la Prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Place Jacques-Cartier, 1650, rue King Ouest, bureau 204
Sherbrooke (Québec) J1J 2C3

cnesst.gouv.qc.ca



**10 années à bâtir un monde du travail
plus juste, sain et sécuritaire**

De: [redacted]
Envoyé: 21 janvier 2026 10:43
À: [redacted]
Cc: [redacted]
Objet: Tableau récapitulatif - actions à réaliser (CSP)

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour [redacted],

Tel que demandé, tu trouveras ci-joint un tableau préparé par [redacted] (énorme merci à [redacted] pour sa grande efficacité à préparer ce tableau détaillé!!! 😊). [redacted] est partie des infos que nous t'avions déjà transmises par courriel.

Il s'agit des actions prioritaires à déployer dès la confirmation officielle de la fin de l'offre de service des CSP. Étant donné l'impossibilité, à ce stade, de divulguer toute information, aucun travail ne peut être amorcé.

Par ailleurs, nous proposons la mise sur pied, le moment venu, d'un comité de travail restreint regroupant les CE des CP afin de revoir et repenser l'offre actuelle en matière de RPS.

Enfin, comme mentionné précédemment, nous estimons qu'il relève de la responsabilité des DGOPI ([redacted]) d'assurer la communication officielle de la fin de l'offre de service des CSP auprès des CSP, CP, gestionnaires cadres 3, directeurs de service et inspecteurs.

Voici le tableau : [Séquence des actions_Fin postes CSP_V2.doc](#)

Un dernier point : il nous semble nécessaire d'informer rapidement notre clientèle de la fin à venir de l'offre de services telle qu'elle est actuellement avec les CSP, par exemple par le biais d'un message automatique dans la boîte courriel des CSP, mention sur nos pages Web, etc. [redacted] a déjà un texte à proposer 😊

Reviens-moi s'il y a quoi que ce soit ou si ça ne répond pas au besoin de [redacted]

Bonne journée,

 [redacted]

Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Place Jacques-Cartier, 1650, rue King Ouest, bureau 204
Sherbrooke (Québec) J1J 2C3
819 821-5000

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2021



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 16 septembre 2025 11:56
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Topo - dossier des conseillers en santé psychologique
Pièces jointes: Faits saillants_Dossier PAISM.docx

Bonjour,

Voici, tel que demandé par [REDACTED], l'excellent topo préparé par [REDACTED] concernant les CSP. Nous avons également travaillé conjointement avec [REDACTED] et [REDACTED] qui nous ont soumis également un excellent résumé des faits saillants des travaux menés par le bureau de coordination.

Voici les éléments qui nous ont été rapportés concernant la communication d'[REDACTED] aux conseillers en santé psychologique au travail (CSP) :

- Les contrats occasionnels de [REDACTED] CSP se termineront et les contrats de [REDACTED] CSP seront coupés d'ici décembre 2025
- Les contrats occasionnels des autres CSP seront possiblement coupés progressivement avant la fin du projet (le 31 mars 2026)
- Les conseillers peuvent dès maintenant se mettre à la recherche d'un emploi

Nous souhaitons souligner que nous n'avons pas été informés de cette décision et de cette annonce malgré que nous soyons responsables de la coordination du projet avec le ministère de la Santé et des services sociaux, des orientations liées aux risques psychosociaux liés au travail et que nous menons actuellement des travaux avec le bureau de coordination pour la pérennisation de l'offre de services des CSP.

Nous souhaitons rappeler quelques éléments :

- **Conseil d'administration (CA)** : Lors de la présentation des orientations sur les RPS au CA, les parties misaient sur la présence des CSP pour soutenir les milieux de travail dans l'application de celle-ci.
- **Plan stratégique 2024-2027** :
 - L'offre de services des CSP est directement alignée avec l'objectif stratégique de « Soutenir les milieux devant les risques psychosociaux liés au travail », lequel est consigné dans le Plan stratégique 2024-2027.
 - Dans les consultations de la CNESST auprès des travailleuses, travailleurs et employeurs pour connaître leurs besoins et leurs attentes par rapport à nos services en lien avec les RPS, il est ressorti qu'ils accordent de l'importance au fait d'être informés de leurs droits et obligations et des démarches à entreprendre pour les exercer.
- **Planification pluriannuelle en prévention inspection 2024-2027**
 - L'offre de services des CSP s'aligne également avec la priorité stratégique en matière de prévention des risques psychosociaux qui se retrouve dans la catégorie « Risques prédominants »

- **Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail (LMRSST) :** Les changements législatifs apportés par la LMRSST en matière de RPS sont en harmonie avec l'offre de services des CSP. La prise en charge des RPS est relativement nouvelle et les milieux de travail ont besoin des services de la CNESST.
- **Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail :**
 - Dans le contexte de l'entrée en vigueur de cette loi, le ministre du Travail, Jean Boulet, a réaffirmé l'offre de services des CSP.
 - La CNESST doit adopter un règlement sur la violence à caractère sexuel avant le 27 mars 2026. Les changements anticipés seront significatifs, rendant le soutien des CSP crucial dans l'accompagnement des milieux lors de l'entrée en vigueur du règlement.
- **Communications :**
 - La campagne sociétale 2025-2026 portera sur la prise en charge des RPS spécifiquement, au même moment où l'offre de service visant à soutenir les milieux de travail sera retirée.
 - Beaucoup d'efforts de communication ont été déployés dans les 2 dernières années concernant les RPS et l'offre de service des CSP. La fin du service va à l'encontre des messages véhiculés par la CNESST.
 - En 2023 et en 2024, la présidente de la CNESST et le ministre du Travail ont fait la promotion des services des CSP à plusieurs reprises.

Concernant le suivi des travaux avec le MSSS :

Lors de l'envoi du dernier suivi de l'action 1.4 - *Promotion de la santé psychologique en milieu de travail* au MSSS en mai dernier, nous avons indiqué que la CNESST effectuait des travaux dans l'objectif de pérenniser l'offre de services des CSP.

Néanmoins, comme plusieurs autres actions du PAISM ne sont pas complétées, une demande de reconduite de celles-ci jusqu'en 2028 a été demandée par le coordonnateur responsable du PAISM. La reconduite inclut une demande financière (poursuite du financement des actions) jusqu'en 2028. Bien que notre action ne soit pas inscrite comme une action à reconduire (comme elle est complétée), le coordonnateur a tout de même ajouté notre action au cadre financier de la demande. Compte tenu du processus de demande au Conseil des ministres puis au Conseil du trésor, il estime qu'il n'aura pas de retour avant le temps des fêtes. Dans le cas où la demande serait acceptée, la CNESST bénéficierait d'une poursuite du financement, soit 2 580 000 par année, pour le projet des conseillères et conseillers en santé psychologique au travail, et ce, jusqu'au 31 mars 2028.

Travaux menés par le bureau de coordination

Vous trouverez en pièce jointe de ce courriel un topo des travaux menés par l'équipe du bureau de coordination en collaboration avec plusieurs parties prenantes.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions.

Bonne journée.



Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique
 Vice-présidence à la prévention
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
 Place Jacques-Cartier, 1650, rue King Ouest, bureau 204
 Sherbrooke (Québec) J1J 2C3



cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 19 février 2025 15:08
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Demande d'information - Contrats CSP PAISM

Bonjour [REDACTED],

Dans le cadre des travaux concernant l'analyse détaillée sur l'offre de services des conseillers en santé psychologique (CSP) dont la période de financement couverte par le PAISM (MSSS) se termine le 31 mars 2026, nous sommes à l'étape d'une t'analyse stratégique de possibles scénarios au sujet de l'offre de services des CSP.

En tenant compte du gel d'embauche imposé par le SCT, nous aimerions savoir si [REDACTED] [REDACTED] font partie de la liste des RH [REDACTED] fournie par la VPP (contrats à renouveler).

*Rappel de la répartition des contrats occasionnels qui se termine en 2025 :

- [REDACTED] avant la fin du financement du MSSS.
- [REDACTED] avant la fin du financement du MSSS.

Merci pour les in[REDACTED]ormations.



Mme [REDACTED]
[REDACTED]

Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 3e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3010, [REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

Échange TEAMS : avec [REDACTED]

02-02 15:58

allo [REDACTED]
j'espère que tu as passé un bon WE
des nouvelles pour le plan ?
on peut se parler de vive voix aussi si tu es dispo,

- demain AM entre 10h et midi
- ou en pm entre 13h30 et 15h
- ou mercredi 11h

bref, j'attendrai de tes nouvelles 😊
merci !

(MSSS) 📌 02-02 16:04

Le dossier avance bien. Le cabinet est d'accord avec le principe. Mais avant de crier victoire j'attend que le produit final soit approuvé. Mais ça regarde bien. Garde l'info pour toi pour l'instant.

02-02 16:16

super, merci bcp. ce serait une bonne nouvelle. restons optimiste ! au plaisir d'avoir de tes nouvelles. !
 

12 février

02-12 15:22

allo [REDACTED]
j'espère que tu vas bien
dis moi, as tu des échos de ton cabinet ?
merci !!

(MSSS) 📌 02-12 15:23

J'ai tout monté pour approbation de la reconduction des mesures. Je suis en attente de l'approbation. J'ai rien qui m'indique que ça ira pas de l'avant mais tant que c'est pas approuvé jusqu'à la ministre...
Comme je t'ai déjà mentionné, le cabinet était d'accord avec le principe.
Je te tiendrai au courant aussitôt que c'est signé par mes autorités.

02-12 15:28

parfait , je te remercie du suivi

24 février

(MSSS) 📌 02-24 14:09 Modifié

Bonjour [REDACTED] PTI le dossier sera sur le bureau du sous-ministre fin de journée. Donc tout chemine positivement. Ma [REDACTED] peut rencontrer [REDACTED] s'il le désire. Elle s'est montrée ouverte à cela si ça peut vous aider.

02-24 14:11

allo,
merci du retour... juste pour comprendre... quand tu dis le dossier est sur le bureau du SM... c'est qu'il revient du cabinet avec un accord de prolonger d'un an, ou c'est qu'il est en train de monter vers le cabinet pour approbation ?

(MSSS) 📌 02-24 14:13

Il monte. Mais comme je t'avais mentionné le principe a déjà été attaché avec le cabinet.

02-24 14:18

Ma boss risque de confirmer que tout chemine positivement et que nous sommes confiants à ton VP. Mais sache qu'on fait des suivis serrés pour ce dossier.

02-24 14:18

ok merci je vais voir avec lui.

9 mars

03-09 16:03

allo es tu dispo ?

03-09 16:03

oui

03-09 16:22

C'est ok pour une rencontre de notre côté. Si tu veux organiser la rencontre, les personnes au SCT dans nos dossiers sont et Tu peux m'inviter avec On fera suivre nos finances aussi. Ça te va?

Je viens de t'envoyer ça par courriel pour répondre au courriel que tu m'as envoyé.

03-09 16:33

je vais proposer ces dates :
jeudi 12 mars 9h30
vendredi 13 AM
lundi 16 mars 15h
jeudi 19 AM

10 mars

03-10 13:40

Parfait pour nous on va se rendre dispo

13 mars

03-13 09:40

C'est qui va reprendre mes dossiers.
Comme elle connaît déjà les enjeux concernant le PAISM, la transition se fera en douce. Merci de ta collaboration.

03-13 09:55

03-13 10:00

24 mars

03-24 10:18

Allo

Je trouvais important de t'informer que va contacter votre concernant le communiqué sous peu (à moins que tu ne sois déjà en mesure de me confirmer que la publication sera reportée).

merci à toi

03-24 10:32

Le communiqué est sorti hier matin. Je l'ai su après notre rencontre. Tu peux parler à si tu veux. Je ne suis pas disponible avant la fin de la journée.

03-24 14:35

c'est noté

Échanges TEAMS avec [REDACTED] :

2025-10-17 15:49

re allo
C'est [REDACTED]
[REDACTED]

Si cela peut influencer la réflexion 🤔.
bien contente de t'avoir reparlé !

2025-10-17 15:50

oh! Intéressant. Gardons ca dans notre poche arrière si ca bloque.
Plaisir partagé

2025-10-17 15:58

Je viens de parler a mon BSMA. On va twister le mémoire. On va essayer d'aller chercher la récurrence

2025-10-17 16:01

wow !!! merci, on s'en parle en début de semaine 😊 Merci

2025-10-17 16:02

Ca risque de prendre plusieurs semaines avant d'avoir la confirmation du SCT toutefois.

2025-10-17 16:04

oui je suis consciente de ca en effet.
mais disons qu'entre la reconduction et la pérennité, dans les deux cas, ca risque d'aller à plusieurs semaines avant le retour du SCT..
alors je reste optimiste 😊.



23 octobre 2025

2025-10-23 11:23

bon matin toi,
J'espère que tu vas bien !
Tu me feras signe si tu as des avancées dans notre dossier 😊
Je suis dispo en début pm (jusqu'à 14h)
sinon demain après 15h.

on peut aussi se parler en début de semaine si plus facile pour toi
merci bcp !

2025-10-23 11:51

Allo. Je te fais signe en début PM. A tantot

2025-10-23 13:31

Allo. Je suis dispo. Tu peux m'appeler quand tu l'es également

2025-10-23 13:34

super je t'appelle à l'instant

4 novembre 2025

2025-11-04 12:14

allo toi
j'espère que tu vas bien !

je suis consciente que l'environnement actuel est peu propice aux échanges et option que nous avons envisagé pour la suite de la mesure prévue au PAISM...évidemment, le contexte gouvernemental s'y prête peu.

Toutefois, j'ai bcp de questions de mes autorités sur la suite possible de notre côté, et bien que nous envisagions d'autres options, je me disais que si jamais tu as qq infos récentes à me partager, fais moi signe.

merci !

2025-11-04 16:52

Désolé J'étais en rencontre de gestionnaires toute la journée. On se trouve un temps demain pour se parler de vive voix?

2025-11-04 17:28

parfait merci ! bonne soirée

5 novembre 2025

2025-11-05 08:16

Bon matin. Je suis disponible avec 8h30 et entre 11h et 11h30

2025-11-05 08:27

super merci, je t'appelle vers 11h.

2025-11-05 12:18

allo
J'ai discuté avec la programmation budgétaire chez nous et avant de convoquer une rencontre avec le MTRAV, je voulais revalider une info avec toi qui m'a été donnée par la prog budg.

Dans l'intention du MSSS de faire un CT transfert effectif, celui-ci prévoira les \$ et les heures rémunérées (HR). Mais l'équipe de la prog budg me dit que le MSSS n'a probablement jamais eu les HR... que c'est la CNESST qui les a reçu directement du SCT.. (à moins que tu aies une autre info)

2025-11-05 16:08

Je te confirme que le CT ne prévoit aucun transfert d'heures rémunérées

Nous n'avons jamais obtenu d'HR associé à cette mesure

2025-11-05 16:16

ok merci . c'est ce que j'ai crains quand la programmation budgétaire m'a donné cette précision.

Pour ma part, ca rend encore le dossier tout aussi complexe.. mais bon, on va continuer de naviguer à travers ca pour trouver une solution pour les conseillers en santé psy à court terme

Dans ce contexte, à mon avis, ce sont les programmations budgétaires qui peuvent échanger ensemble. le contact que nous avons au MTRAV est [redacted] au bureau du SM, qui pourra diriger vers les bonnes personnes pour l'éventuel CT. Fais moi signe au besoin.

on se reparle pour la suite -
merci, bonne soirée

14 novembre 2025

2025-11-14 08:46

allo

je t'informe de cet article de ce matin, je ne sais pas si tu l'as dans ta revue de presse nous travaillons la dessus actuellement
évidemment, n'hésite pas si de votre côté il y a de l'écho.

merci

[La fin d'une subvention promouvant la santé psychologique au travail dénoncée | Radio-Canada](#)



Fin d'une subvention pour la santé psychol... ✕
Pour le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, la fin de la subvention...

ici.radio-canada.ca

27 novembre 2025

2025-11-27 14:54 Modifié

bonjour [redacted]

J'aimerais vérifier qq chose avec toi.

1- pour info, nous sommes à identifier la plage horaire pour la rencontre MTRAV, CNESST et MSSS.

2- autre élément: nous avons eu l'info de nos intervenants terrain que les (ou des 6) ressources de la santé publique de Montréal auraient été informées dans une communication TEAMS de la part d'une Mme [redacted] ?? , que la CNESST et le MSSS auraient convenu que le financement des conseillers en santé psy était prolongé.. Si tel est le cas, je suis un peu préoccupée d'une telle annonce que je crois prématurée considérant que nous avons encore des discussions à tenir.

Je me tourne vers toi pour voir si tu en sais plus ?
Merri

28 novembre 2025

2025-11-28 07:36

Allo [redacted], j'ai aucune idée qui est cette Mme [redacted] et je te rassure, ce sont nos conversations qui prévalent en ce moment dans ce dossier. Possible de me transmettre la communication TEAMS à laquelle tu réfères?



2025-11-28 11:38

Re-allo. Après validation interne, on ne connaît pas de Mme [redacted] et n'avons aucune idée de la source. Clairement, la source ne provient pas de chez nous.

2025-11-28 11:40

parfait, merci de tes vérifications
j'ai demandé d'Avoir le TEAMS en question... je te tiendrai au courant

visiblement, y'a plusieurs messages (et messagers... hihi) dans ce dossier
bon WE si je ne te réécrit pas d'ici là !
à plus

2025-11-28 11:41

Bon WE a toi aussi 😊



11 décembre 2025

2025-12-11 16:25

As tu un petit 2 min?

2025-12-11 16:25

oui

12 décembre 2025

2025-12-12 08:53

allo [redacted]
je pensais à ça hier soir. Au moment où les discussions ont eu lieu entre le MSSS et la CNESST pour le déploiement du PAISM, c'était [redacted] qui était à la place de [redacted] comme C3...
il a peut être souvenir de comment les choses avaient été convenu ?

voudrais tu l'interpeller ? je peux aussi le contacter si tu préfères 😊
tiens moi au courant
merci



2025-12-12 08:54

Très bonne idée. J'ai eu quelques échanges avec lui à ce sujet, mais pas sous cet angle. Je vais aller creuser. Bon flag

2025-12-12 08:54

tkts ! merci, à suivre

2025-12-12 10:13

Selon [redacted] c'est le MTRAV qui aurait fait la demande CT. Il me propose de parler a [redacted] et [redacted] (aucune idée c'est qui, mais toi tu sais)

Rien au SG ni aux finances chez nous

2025-12-12 10:16

good, merci des vérifications
nous allons faire un nouveau tour de roue à l'interne et ré interpellier le MTRAV
merci

2025-12-12 14:07

Je viens de parler a ma [redacted]

Es tu dispo?

2025-12-12 14:07

oui

12 janvier

01-12 13:27

Bonjour [redacted] Bonne année 2026 a toi, [redacted] avec un changement organisationnel chez moi qui est en vigueur depuis ce matin. En d'autres mots, ca brasse beaucoup actuellement. Par ailleurs, je suis en doublons au moment que tu me proposes ce PM, je vais donc devoir déplacer. Est ce que ca pose problème pour toi?

01-12 14:01 Modifié

allo [redacted]
je comprends très bien ! Les retours de vacances sont intenses, surtout si les choses changent de votre côté.

J'aurais aimé te parler rapidement. Le MTRAV m'a confirmé le 19 décembre fin de journée leurs intentions ETC....

Cela a des implications importantes pour la suite. Est-ce que demain serait mieux pour toi ? Je suis au PGL tout le AM mais dispo à midi ou 13h ou 16h. Sinon mercredi entre 8h30 et 10h30 ?

merci bcp !

01-12 19:01

Allo [redacted] Je dois m'arrimer avec [redacted] puisque suivant la réorganisation interne, c'est lui qui est maintenant responsable du dossier. Je veux lui proposer de tenir la rencontre a 3, mais je dois absolument me mailler avec lui avant de tenir la rencontre. Par ailleurs, [redacted] et moi seront en rencontre au moment proposé mercredi. Je te reviens dès que possible avec de nouvelles disponibilités. Sincèrement désolé pour les inconvénients que cela génèrent

01-12 21:09

Allô
Merci des précisions.
C'est apprécié.

[redacted] sera surement familier avec le dossier, il était assis sur le poste de C3 lors du déploiement de la mesure 🍷

J'annule la rencontre de mercredi et j'attendrai une nouvelle proposition.
Merci et à bientôt.

01-12 21:13

Parfait, merci

On te revient rapidement



 [redacted] a ajouté [redacted] et [redacted] (MSSS) au clavardage.

 01-13 07:55

Bon matin [redacted] et moi serions disponibles ce vendredi entre 9h et 10h. Si tu as de la dispo dans cette plage, je te laisserais modifier l'entrée agenda

01-13 08:25

allo, parfait, je viens de vous convoquer
merci bcp !

[redacted] (MSSS)  01-13 08:28

Au plaisir de travailler avec toi sur ce dossier [redacted]

01-13 08:32

oui 😊
contente de te retrouver !
à vendredi.

22 avril

 [redacted] a supprimé [redacted] (MSSS) du clavardage.

 04-22 13:27

Allo [redacted] j'espère que tu vas bien. Je viens aux nouvelles suivant notre dernière discussion avec le SCT pour votre mesure du PAISM. As tu du nouveau de ton côté concernant les heures rémunérées? Je me demande si on procède au CT transfert pour les sommes associées a la mesure. Merci des précisions

04-22 16:16

Bonjour [redacted]
je vais très bien merci et j'espère que toi également.
Nous avons poursuivi les échanges avec le SCT et avons obtenu très récemment un rehaussement des heures rémunérées de la CNESST pour 26-27 pour un équivalent de 10 ETC en lien avec le PAISM.
Le CT transfert de 1,5 MS qui accompagne cette mesure peut belle et bien être déposé.
Je te remercie

 04-22 16:16

oh yes!! Super. On se met en marche pour le CT transfert. On va tenter le transfert de manière récurrente

04-22 16:18

Merci de ta collaboration
Tiens moi au courant et on se parle au besoin
à +

Échanges TEAMS avec [REDACTED]

03-24 10:47

bonjour M. [REDACTED]

Je prends qq minutes pour vous remercier pour la rencontre tenue hier sur le PAISM. J'Apprécie que votre équipe et vous ayez pris un temps pour nous rencontrer.

Le MSSS vient de m'informer que son communiqué a été publié hier. Cela amène qq enjeux côté CNESST.

Dans ce contexte, je serai vraiment très intéressée par votre retour sur les heures rémunérées pour la mesure des conseillers en santé psy. Je vous remercie grandement pour votre collaboration et je reste disponible si je peux apporter des précisions pour soutenir les réflexions du SCT. Aussi, [REDACTED] qui est généralement en contact avec votre équipe est disponible s'il peut soutenir la réflexion.

merci bcp

[Québec prolonge d'un an les mesures de son Plan d'action interministériel en santé mentale](#)



Québec prolonge d'un an les mesures de s...
Afin de permettre au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'aux organismes communautaires et aux...
coalitionavenirquebec.org

30 mars

03-30 10:31

Bonjour Mme [REDACTED] juste pour vous dire que je ne vous oublie pas. Je suis toujours en attente d'un retour de mes autorités à ce sujet. Dès que j'ai du nouveau, je vous fait signe.

03-30 11:38

merci beaucoup pour le retour, j'apprécie.
je vais attendre de vos nouvelles avec grand intérêt et je réitère notre disponibilité pour éclairer la prise de décision, le cas échéant.
au plaisir

1 avril

04-01 12:00

Bonjour, en suivi de nos derniers échanges, j'aimerais confirmer avec vous que si la cible d'effectifs de la CNESST était rehaussée de 10 ETC pour 2026-2027, cela répondrait à votre préoccupation dans ce dossier?

04-01 12:03

bonjour
si le SCT rehausse la cible de 10 ETC pour 26-27, ce serait en effet cohérent avec les besoins

04-01 12:03

bonjour
si le SCT rehausse la cible de 10 ETC pour 26-27, ce serait en effet cohérent avec les besoins



04-01 12:16

je comprends que vous allez me revenir avec la confirmation ?

Avez vous une petite idée du moment.. je suis désolée d'insister, mais la CNESST va devoir déployer le plan B à court terme, si nous n'avons pas les ETC, donc on planifie un peu en parallèle mais assurément que la reconduction d'ETC change le tout positivement de notre côté

merci encore de votre aide.

04-01 12:25

Nous planifions proposer au Conseil du trésor à très court terme de procéder à l'ajustement nécessaire pour la CNESST. Je ne peux présumer de la décision. Nous pourrions nous en reparler au cours de la semaine prochaine, le tout sera probablement plus clair de mon côté.

04-01 12:26

Parfait
un grand merci
Au plaisir de vous parler la semaine prochaine.

8 avril

04-08 17:18

bonjour M. [redacted]
j'ai été informée de la décision rendue hier au CT
je tenais à vous remercier pour votre collaboration et votre soutien dans cette démarche
La CNESST apprécie grandement le dénouement, c'est une excellente nouvelle.
Merci d'avoir travaillé rapidement, avec nous, dans ce dossier
au plaisir

04-08 17:20

Merci à vous et au plaisir!



documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 27 octobre 2025 10:35
À: [REDACTED]
Cc: BDG DGPCCS; [REDACTED]
Objet: ÉCHÉANCE: 29 OCTOBRE MIDI: PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026
Pièces jointes: Note explicative_Financement SST_25-26_VPP.doc; Plan de communication abrégé PAISM 2025-2026.pdf; ENT PAISM CNESST 22.07.2025.docx; Note de decision Financement SST 25-26 VPP BPDG.docx; DÉCRET PAISM 22.07.2025.docx

Bonjour,

Je vous fais suivre une demande du MTRAV relativement au PAISM. Voir surligné en jaune dans le courriel, les questions pour lesquelles on nous demande réponse.

Un retour est demandé au plus tard le 29 octobre midi.

Merci de votre collaboration,



[REDACTED]
[REDACTED]
Bureau de la vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue de Bleury, 14^e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 27 octobre 2025 10:29
À : [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
Cc : [REDACTED]
[REDACTED]
Objet : PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Bonjour,

Je souhaitais vérifier auprès de vous concernant le PAISM, afin de pouvoir répondre aux questions ci-dessous du MTRAV.

Si cela est possible de me revenir le 29 octobre en fin de journée.

Merci beaucoup de votre aide.

Bonne journée,



Plan de communication abrégé accompagnant un dossier soumis au Conseil des ministres

Date : 2025-07-23

MINISTÈRE OU ORGANISME

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

TITRE DU DOSSIER

Décret concernant le versement d'une subvention maximale de 2 581 000 \$ à la CNESST pour l'exercice financier 2025-2026, pour la réalisation du Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 : S'unir pour un mieux-être collectif.

CONTEXTE

La CNESST est responsable de l'administration de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) (chapitre S-2.1) et elle exerce notamment des responsabilités en matière de prévention et d'inspection des milieux de travail.

Dans son plan stratégique 2020-2023 en prévention-inspection, la CNESST faisait état de l'attention croissante portée aux risques psychosociaux en milieu de travail depuis plusieurs années, notamment la violence, le harcèlement et l'exposition à un événement potentiellement traumatique. Parallèlement à cela, le nombre de lésions professionnelles acceptées en lien avec la violence et le stress en milieu de travail, de même que le nombre de recours en lien avec le harcèlement ont augmenté au cours des dernières années. C'est dans cet esprit de continuité des efforts portés à la prévention des risques psychosociaux liés au travail que la CNESST a reconduit la priorisation de ces risques dans son plan stratégique 2024-2027.

Par les lois qu'elle administre, la CNESST joue des rôles distincts et est fortement interpellée par les enjeux de santé psychologique :

- La LSST lui attribue des responsabilités en matière de prévention et d'inspection des milieux de travail. Elle a pour objet l'élimination, à la source même, des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs.
- La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles fournit de l'assistance (assistance médicale, indemnisation, réadaptation) aux victimes de lésions psychologiques en lien avec le travail.
- La Loi sur les normes du travail prévoit des dispositions spécifiques à l'égard du harcèlement psychologique ou sexuel.

Le 25 janvier 2022, le ministre délégué à la santé et aux services sociaux a lancé publiquement le – Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) 2022-2026 : S'unir pour un mieux-être collectif – afin d'améliorer l'accès à des soins et des services en santé mentale adaptés aux besoins des personnes. Le PAISM se déploie en sept grands axes comprenant un total de quarante-trois actions. Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, des crédits de 1,15 G\$ sont prévus au cours de la période ciblée par le PAISM.

L'action 1.4 – Réaliser le projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail du PAISM, sera à nouveau sous la responsabilité de la CNESST pour l'exercice financier 2025-2026. Cette action porte l'offre de services des 18 conseillères et conseillers en santé psychologique à temps complet qui travaillent exclusivement à la promotion de la santé psychologique au travail.

C'est au printemps 2023 que la CNESST a commencé à offrir des présentations et des interventions paritaires (présence des employeurs avec les travailleuses et travailleurs) aux milieux de travail pour les informer et les sensibiliser, entre autres, sur les risques psychosociaux liés au travail (violence, harcèlement, exposition à un événement potentiellement traumatique, etc.). L'équipe des conseillères et conseillers en santé psychologique développe et rend disponibles des outils pour sensibiliser et soutenir les milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

Ce projet s'inscrit notamment dans la perspective des besoins exprimés par les employeurs, les travailleuses et les travailleurs du Québec lors des dernières consultations réalisées par la CNESST, soit d'obtenir du soutien de la CNESST pour la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail, incluant le volet de la santé psychologique.

Le présent projet de décret permettra à la CNESST de disposer des ressources humaines et financières suffisantes pour pouvoir offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires aux milieux de travail en matière de santé psychologique et de prévention des risques psychosociaux liés au travail.

Le financement de ces projets requiert donc une subvention maximale de 2 581 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026, versée à la CNESST.

ENJEUX DE COMMUNICATION

Sans objet

OBJECTIFS DE COMMUNICATION

Sans objet

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Il s'agit d'un décret de nature administrative. Il n'y a donc pas lieu de mettre en place une stratégie de communication. Toutefois, la CNESST est mobilisée à déployer une stratégie propre aux risques psychosociaux.

JOUEURS-CLÉS IMPLIQUÉS

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DU PLAN DE COMMUNICATION

Direction générale des communications

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Autorisation -

documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 23 février 2026 09:22
À: [REDACTED]
Cc: BDG DGPCCS
Objet: Lettre [REDACTED] - PAISM
Pièces jointes: P_lettre [REDACTED] suite PAISM.docx

Importance: Haute

Bonjour [REDACTED],

Voici un projet de lettre que je soumettrai au [REDACTED] ce pm concernant le PAISM, puisque je n'ai pas eu de retour de David depuis l'envoi de mon courriel la semaine passée.

Je te le transmets pour info (et évidemment si tu vois une coquille ou autre).

Je te l'envoie également à titre d'exemple de projet de lettre, en mode apprentissage en continu, comme nos équipes n'ont pas à réaliser ce genre de document très fréquemment.

Merci bcp !



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]
Envoyé : 18 février 2026 10:55
À : [REDACTED]
Objet : Suivi - dossier courant

Bonjour [REDACTED],

J'espère que tu vas bien.

Je fais un suivi plus formel auprès de toi concernant les travaux en cours au MSSS sur le sujet sur lequel nous échangeons depuis quelques mois. Nos discussions ont été assurément productives et à quelques jours du 31 mars 2026, mes autorités souhaitent que je leur dépose un plan imminemment pour la suite des travaux. Évidemment, ce

plan sera grandement influencé par nos échanges des dernières semaines, et avant d'officialiser la suite, je me dois de valider si les choses ont évolué de ton côté.

Dans l'éventualité où un retour du MSSS ne serait pas possible d'ici le début de la semaine prochaine, [REDACTED] souhaitera prendre contact avec [REDACTED] afin de voir les options possibles.

C'est en ce sens que je fais cette démarche auprès de toi. Serais-tu en mesure de me confirmer la conclusion des travaux en cours d'ici lundi 23 février ? On peut se prendre un moment de vive voix à ta convenance également.

Je te remercie grandement pour ta collaboration, et au plaisir d'avoir de tes nouvelles.



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 9 avril 2026 11:28
À: [REDACTED]
[REDACTED]
Cc: [REDACTED]
[REDACTED]
Objet: PAISM - rehaussement de la cible d'ETC 26-27
Pièces jointes: Communiqué 2026-17 - Remplacement de la solution de dotation - Emploi en ligne et Recrutement en ligne

Importance: Haute

Bonjour,

Comme mentionné au conseil des DG d'hier, la CNESST a vu rehausser sa cible d'ETC 26-27 de 10 ETC en lien avec la prolongation d'une année par le MSSS du PAISM : [Santé mentale - Québec prolonge d'un an les mesures de son Plan d'action interministériel en santé mentale](#) Gouvernement du Québec

Ainsi, il sera possible de débiter les démarches pour demander le renouvellement des contrats occasionnels des conseillers en santé psy jusqu'au 31 mars 2027 de même que celles pour les demandes de comblement jusqu'à concurrence de 10 ETC au total. On me dit que la DGRH est informée de ce rehaussement, [REDACTED] fais-moi signe si ce n'est pas le cas. À moins d'avis contraire, les démarches suivront le processus d'approbation actuellement en place. Je vous rappelle toutefois les enjeux de délais énoncés dans le communiqué reçu des RH ce matin sur le système de dotation (voir pièce jointe).

Mon équipe prendra un moment avec [REDACTED] à très court terme pour discuter de cette nouvelle et voir les démarches que les DGOPI devront réaliser à court terme. [REDACTED], je prends pour acquis que tu l'as déjà informée hier de la bonne nouvelle.

Cette prolongation est d'une année. En ce sens, nous allons poursuivre les réflexions pour la suite en collaboration avec les DGOPI.

Merci et je reste disponible si besoin
Au plaisir !



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De: Relations médias
Envoyé: 14 novembre 2025 07:25
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
Objet: Pour information - demande média - catégorie 1 - conseillers en santé psychologique au travail - Radio-Canada Québec - Échéance 14 novembre 9h30

Bonjour [REDACTED],

Tu liras plus bas la réponse que nous enverrons sous peu au journaliste qui nous a relancés avec une demande de précision. La réponse antérieure est plus bas.

À noter que le texte du journaliste est déjà publié.

Merci,

[REDACTED]

[REDACTED]
Radio-Canada Québec
[REDACTED]

Demande - Le journaliste souhaiterait avoir une précision au sujet des 35 conseillers en SST que nous mentionnons dans notre réponse fournie plus tôt cette semaine.

Il pose la question parce que selon le SPGQ, qui représente les conseillers, leur nombre tourne davantage autour de 25, si l'on exclut ceux qui s'occupent des travailleurs étrangers temporaires.

Question :

- Est-ce que ce nombre (35 conseillers) inclut les conseillers qui travaillent auprès des travailleurs étrangers temporaires?

Réponse :

- Les 35 conseillers qui supportent les milieux de travail dans leur prise en charge de la SST incluent les conseillers en prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires. Ils peuvent tous intervenir dans les milieux de travail pour sensibiliser et soutenir les employeurs et travailleurs aux risques auxquels ils peuvent être exposés.

Merci!

Demande traitée le 12 novembre

Est-ce que la CNESST est en mesure de confirmer ces informations?

Au printemps 2024, la CNESST avait mentionné [dans un communiqué](#) qu'elle « mettra tout en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives ».

La CNESST compte dans son effectif SST une équipe de 35 conseillers pour supporter les milieux de travail dans leur prise en charge de la SST.

Dans ce cas, pourquoi mettre fin aux services de conseillers en santé psychologique au travail?

La CNESST a récemment lancé une campagne de sensibilisation intitulée [«Face aux risques pour la santé psychologique, c'est à nous d'agir»](#). Elle invite notamment les employeurs à faire appel à ses conseillers en santé psychologique au travail.

La CNESST ne compte pas mettre fin à l'offre de service offerte par les conseillers en santé psychologique.

En se préparant à mettre fin aux services offerts par ses conseillers, la CNESST n'envoie-t-elle pas un message contradictoire?

La CNESST est toujours déterminée à tout mettre en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives applicable dans leur milieu, comme celles liées à la [Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail](#). Elle ne compte pas mettre fin à l'offre de service offerte par les conseillers en santé psychologique.

La CNESST est pleinement consciente et reconnaît l'importance de la prévention des risques psychosociaux (RPS) en milieu de travail.

En plus de l'offre de service offerte par ses conseillers en santé psychologique, la CNESST a mis en place une série d'outils et de mesures pour soutenir les milieux de travail dans leur démarche de prévention des RPS :

- Des capsules d'information, des pages web dédiées et des modèles de politiques de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique sont disponibles sur le site de la CNESST.
- Un programme de santé au travail sur les RPS, élaboré en collaboration avec les partenaires du réseau, est accessible via le Centre d'information scientifique et technique.
- Divers intervenants en prévention-inspection (ex : inspecteurs et conseillers en prévention) sont disponibles pour accompagner les milieux de travail dans la gestion des RPS. La CNESST travaille aussi en collaboration avec ses partenaires, notamment les associations sectorielles paritaires (ASP) et le réseau de la santé au travail pour soutenir les milieux de travail.

Il est important de rappeler que la responsabilité première de la prise en charge des risques psychosociaux, au même titre que les autres types de risques, incombe aux milieux de travail. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique. Il doit notamment mettre en œuvre les mesures de prévention requises visant à identifier, contrôler et éliminer les risques psychosociaux pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur. Les travailleurs et travailleuses doivent aussi notamment prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité ou leur intégrité physique ou psychique

documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 23 février 2026 13:33
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]; BDG DGPCCS
Objet: Projet de lettre [REDACTED] du MSSS - PAISM
Pièces jointes: P_lettre [REDACTED]_suite PAISM.docx
Importance: Haute

Bonjour [REDACTED],

Comme discuté, voici le projet de lettre proposée en vue d'une correspondance avec [REDACTED] du MSSS, responsable du dossier PAISM

En remorque, tu as le courriel transmis à [REDACTED] la semaine passée, dans lequel je demandais un suivi d'ici aujourd'hui.

Je reste à l'affut d'un retour de sa part et je te tiens au courant, le cas échéant.

Merci



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]
Envoyé : 18 février 2026 10:55
À : [REDACTED]
Objet : Suivi - dossier courant

Bonjour [REDACTED],

J'espère que tu vas bien.

Je fais un suivi plus formel auprès de toi concernant les travaux en cours au MSSS sur le sujet sur lequel nous échangeons depuis quelques mois. Nos discussions ont été assurément productives et à quelques jours du 31 mars 2026, mes autorités souhaitent que je leur dépose un plan imminemment pour la suite des travaux. Évidemment, ce

plan sera grandement influencé par nos échanges des dernières semaines, et avant d'officialiser la suite, je me dois de valider si les choses ont évolué de ton côté.

Dans l'éventualité où un retour du MSSS ne serait pas possible d'ici le début de la semaine prochaine, [REDACTED] souhaitera prendre contact avec [REDACTED] afin de voir les options possibles.

C'est en ce sens que je fais cette démarche auprès de toi. Serais-tu en mesure de me confirmer la conclusion des travaux en cours d'ici lundi 23 février ? On peut se prendre un moment de vive voix à ta convenance également.

Je te remercie grandement pour ta collaboration, et au plaisir d'avoir de tes nouvelles.



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022





Québec, le [redacted] février 2026

Madame [redacted]

Ministère de la Santé et des Services sociaux
[redacted]

Objet : Suivi concernant le Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) 2022-2026 : S'unir pour un mieux-être collectif afin d'améliorer l'accès à des soins et des services en santé mentale adaptés aux besoins des personnes.

Madame [redacted],

La présente vise à assurer un suivi concernant les travaux entourant l'action 1.4 - *Réaliser le projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail* du PAISM, sous la responsabilité de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). D'abord, je tiens à vous remercier sincèrement pour les échanges soutenus que nos équipes respectives entretiennent depuis plusieurs mois au sujet de l'action 1.4 du PAISM.

Comme vous le savez, ce plan d'action arrive à échéance le 31 mars 2026. À ce stade-ci, nos directions ont travaillé de façon constructive et continue afin de documenter les enjeux, les besoins et les scénarios envisageables pour la suite. Toutefois, malgré la collaboration constante entre nos équipes, celles-ci n'ont toujours pas reçu d'indication formelle quant à l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant la reconduction ou non du plan pour l'exercice 2026-2027.

Or, la CNESST doit statuer très prochainement sur les orientations à privilégier pour la poursuite des travaux entourant cette mesure. La clarification quant au positionnement du MSSS sur la suite du PAISM est essentielle afin d'aligner adéquatement un plan qui soit cohérent, prévisible et aligné sur les cibles et objectifs communs au MSSS et à la CNESST, de même que ceux prévus dans la planification stratégique 2024-2027 de la CNESST.

Je me permets donc de solliciter votre appui afin qu'un retour officiel puisse être transmis dans les meilleurs délais. Celui-ci permettra à nos équipes d'arrimer adéquatement leurs propositions et de maintenir la qualité de collaboration qui caractérise nos échanges. Dans ce contexte, je réitère également la collaboration soutenue des équipes de la CNESST afin d'explorer ensemble les options envisageables et de convenir d'une voie de passage dans une perspective interministérielle.

Je vous remercie sincèrement de l'attention portée à cette demande et demeure disponible pour toute discussion complémentaire.

Veuillez agréer, Madame [redacted], l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur [redacted]
[redacted]

c.c [redacted], CNESST

De: [REDACTED]
Envoyé: 9 mars 2026 16:46
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Prolongation du PAISM 2022-2026 - mesure concernant la CNESST

Bonjour M. [REDACTED],

J'espère que vous allez bien. Je suis [REDACTED] responsable à la CNESST du déploiement d'une des mesures prévues dans le [Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026](#) du MSSS, soit *l'action 1.4 réaliser le Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail*, qui consiste notamment à un groupe de conseillers en prévention qui accompagne les milieux de travail dans la prise en charge des risques liés à la santé psychologique au travail.

Depuis quelques mois, la CNESST et le MSSS discutent des enjeux de cette mesure suivant la fin du PAISM au 31 mars 2026. Récemment, en suivi des discussions que j'ai tenues avec mon collègue [REDACTED] du MSSS concernant la prolongation possible du PAISM pour une année, je constate qu'il serait pertinent de tenir une courte rencontre avec vous à court terme.

Lors de cette rencontre, mon collègue du MSSS et moi serions accompagnés des personnes responsables des mesures budgétaires de nos organisations respectives. (M. [REDACTED] CNESST et Mme [REDACTED] MSSS)

Je vous propose ici qq plages horaires :

- jeudi 12 mars 9h30
- lundi 16 mars 15h
- jeudi 19 mars en AM

Dans l'attente de vos nouvelles sur la date qui pourrait fonctionner, je vous remercie d'avance d'accepter ce cours entretien.

Je vous transmettrai une convocation d'au plus 30 minutes selon votre date disponible.

Au plaisir!



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 9 mars 2026 16:46
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Prolongation du PAISM 2022-2026 - mesure concernant la CNESST

Suivi:	Destinataire	Réception	Lire
	[REDACTED]		
	[REDACTED]		
	[REDACTED]	Remis: 2026-03-09 16:46	
	[REDACTED]	Remis: 2026-03-09 16:46	Lu: 2026-03-10 07:06
	[REDACTED]		
	[REDACTED]		

Bonjour M. [REDACTED],

J'espère que vous allez bien. Je suis [REDACTED] responsable à la CNESST du déploiement d'une des mesures prévues dans le [Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026](#) du MSSS, soit l'action 1.4 réaliser le *Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail*, qui consiste notamment à un groupe de conseillers en prévention qui accompagne les milieux de travail dans la prise en charge des risques liés à la santé psychologique au travail.

Depuis quelques mois, la CNESST et le MSSS discutent des enjeux de cette mesure suivant la fin du PAISM au 31 mars 2026. Récemment, en suivi des discussions que j'ai tenues avec mon collègue [REDACTED] du MSSS concernant la prolongation possible du PAISM pour une année, je constate qu'il serait pertinent de tenir une courte rencontre avec vous à court terme.

Lors de cette rencontre, mon collègue du MSSS et moi serions accompagnés des personnes responsables des mesures budgétaires de nos organisations respectives. (M. [REDACTED] CNESST et Mme [REDACTED] MSSS)

Je vous propose ici qq plages horaires :

- jeudi 12 mars 9h30
- lundi 16 mars 15h
- jeudi 19 mars en AM

Dans l'attente de vos nouvelles sur la date qui pourrait fonctionner, je vous remercie d'avance d'accepter ce cours entretien.

Je vous transmettrai une convocation d'au plus 30 minutes selon votre date disponible.

Au plaisir!



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 19 février 2025 16:07
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: RE: Demande d'information - Contrats CSP PAISM

Bonjour [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bonne journée.



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence de la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, av. D'Estimauville, 7e étage secteur 3
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 19 février 2025 15:43
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : TR: Demande d'information - Contrats CSP PAISM

Allo [REDACTED]
J'Espère que tu vas bien.
Comme tu le sais, le plan d'action PAISM avec la santé se termine en 2026 et en ce sens, mon équipe est déjà à pied d'œuvre pour penser à la suite.

Dans le cadre de ces travaux d'analyse, nous sommes en collaboration avec les DGOPI et la DGGBC (responsable des mesures de financement des ETC). Nous aurions besoin d'avoir une information pour poursuivre notre analyse, à savoir : *En tenant compte du gel d'embauche imposé par le SCT, nous aimerions savoir si* [REDACTED] *font*
partie de la liste des demandes de renouvellement pour 2025. Voir les détails plus bas.

Merci de ton aide, je suis disponible si tu as besoin de plus d'informations
Au plaisir !



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [redacted]

Envoyé : 19 février 2025 15:08

À : [redacted]

Cc : [redacted]

Objet : Demande d'information - Contrats CSP PAISM

Bonjour [redacted],

Dans le cadre des travaux concernant l'analyse détaillée sur l'offre de services des conseillers en santé psychologique (CSP) dont la période de financement couverte par le PAISM (MSSS) se termine le 31 mars 2026, nous sommes à l'étape d'une analyse stratégique de possibles scénarios au sujet de l'offre de services des CSP.

En tenant compte du gel d'embauche imposé par le SCT, nous aimerions savoir si [redacted] font partie de la liste des RH fournie par la VPP (contrats à renouveler).

*Rappel de la répartition des contrats occasionnels qui se termine en 2025 :

- [redacted] avant la fin du financement du MSSS.
- [redacted] avant la fin du financement du MSSS.

Merci pour les informations.



Mme [redacted]

Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 3e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1

cnesst.gouv.qc.ca

De: [REDACTED]
Envoyé: 14 novembre 2025 15:08
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: RE: Demande média - PAISM et équipe de conseillers

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous la réponse concernant l'état de situation. Veuillez prendre note que ces informations ont également été communiquées au Cabinet.

Le Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM), sous la responsabilité du MSSS, se termine le 31 mars 2026. Dans ce contexte, la CNESST explore actuellement les différentes options afin d'assurer la continuité du soutien offert aux employeurs en matière de risques psychosociaux liés au travail.

La CNESST est toujours déterminée à tout mettre en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives applicable dans leur milieu, comme celles liées à la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail.

La CNESST reconnaît l'importance de la prévention des risques psychosociaux (RPS) en milieu de travail. Ainsi, en plus de l'offre de service actuellement offerte par ses conseillers en santé psychologique, la CNESST a mis en place une série d'outils et de mesures pour soutenir les milieux de travail dans leur démarche de prévention des RPS :

- Des capsules d'information, des pages web dédiées et des modèles de politiques de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique sont disponibles sur le site de la CNESST.
- Un programme de santé au travail sur les RPS, élaboré en collaboration avec les partenaires du réseau, est accessible via le Centre d'information scientifique et technique.
- Divers intervenants en prévention-inspection (ex : inspecteurs et conseillers en prévention) sont disponibles pour accompagner les milieux de travail dans la gestion des RPS.

La CNESST travaille aussi en collaboration avec ses partenaires, notamment les associations sectorielles paritaires (ASP) et le réseau de la santé au travail pour soutenir les milieux de travail.

Le déploiement d'un plan d'action en santé mentale relevant du MSSS, la CNESST poursuit ses discussions avec ce dernier relativement à l'éventuelle mise en œuvre d'un autre Plan d'action après le mois d'avril 2026 advenant qu'un nouveau plan d'action suivant la fin du PAISM soit effectivement envisagé au MSSS. La CNESST explore déjà depuis plusieurs mois les options possibles afin de continuer à soutenir les milieux de travail en matière de risques psychosociaux. Les discussions avec le MSSS font partie des travaux réalisés.

Ainsi, au-delà des discussions avec le MSSS, les différents scénarios explorés permettront d'atteindre cet objectif. Ainsi l'offre de service en santé psychologique, qui est un élément de la planification stratégique 2024-2027 de la CNESST, sera toujours offerte par celle-ci aux milieux de travail. D'ailleurs, les conseillers en santé psychologique ont été rencontrés à l'automne 2025 afin de les informer que des travaux étaient mis en place pour évaluer les différents scénarios pour maintenir l'offre de service aux milieux de travail.

Bonne fin de journée,



[REDACTED]
[REDACTED]
Secrétariat général et Bureau des plaintes sur la qualité des services
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 14e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 14 novembre 2025 11:17

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : RE: Demande média - PAISM et équipe de conseillers

Bonjour,

Après vérification, nous vous confirmons que notre direction des communications a échangé avec la vôtre et que cette dernière dispose des éléments nécessaires pour répondre. En ce qui concerne l'état de situation relatif à l'avenir du programme, celui-ci est en cours préparation. Nous vous reviendrons dès que possible.

Bonne journée,



[REDACTED]
[REDACTED]
Secrétariat général et Bureau des plaintes sur la qualité des services
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 14e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 27 octobre 2025 12:11
À: [REDACTED]
Cc: BDG DGPCCS; [REDACTED]
Objet: RE: ÉCHÉANCE: 29 OCTOBRE MIDI: PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Allo [REDACTED],

Voici les infos :

En effet, le PAISM se termine en mars 2026.

La CNESST est en discussion avec le MSSS concernant les suites ou non du PAISM, spécifiquement sur la mesure sur l'action qui concerne les conseillers en santé psy. À ce stade-ci, le MSSS est toujours en démarche afin de déterminer ce qui adviendra de ce plan.

Considérant que la version actuelle du PAISM se termine en 2026, la CNESST explore toutes les options possibles afin de continuer à ce que les milieux de travail puissent bénéficier d'un accompagnement en matière de santé psy.

Différentes options sont évaluées, allant de la reconduction de l'action actuelle ou d'un nouveau PAISM (toutes deux sous réserves des démarches du MSSS auprès du SCT) ou encore d'autres options advenant qu'il ne soit pas possible de reconduire l'action ou de l'insérer dans un nouveau plan.

Les discussions avec le MSSS se poursuivent et selon l'issue, permettront de proposer aux autorités une stratégie en lien avec cette offre de services.

Merci de t'assurer auprès [REDACTED] qu'il est confortable avec cette réponse

Aussi, je suis dispo pour discuter de vive voix avec le MTRAV au besoin

Merci



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [redacted]

Envoyé : 27 octobre 2025 10:35

À : [redacted]

Cc : BDG DGPPCS <bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>; [redacted]

Objet : ÉCHÉANCE: 29 OCTOBRE MIDI: PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Bonjour,

Je vous fais suivre une demande du MTRAV relativement au PAISM. Voir surligné en jaune dans le courriel, les questions pour lesquelles on nous demande réponse.

Un retour est demandé au plus tard le 29 octobre midi.

Merci de votre collaboration,



Bureau de la vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue de Bleury, 14^e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1

cnesst.gouv.qc.ca

De : [redacted]

Envoyé : 27 octobre 2025 10:29

À : [redacted]

Cc : [redacted]

Objet : PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Bonjour,

Je souhaitais vérifier auprès de vous concernant le PAISM, afin de pouvoir répondre aux questions ci-dessous du MTRAV.

Si cela est possible de me revenir le 29 octobre en fin de journée.

Merci beaucoup de votre aide.

Bonne journée,



De : [Relations médias](#)
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique
Date : 11 novembre 2025 11:24:00

Bonjour M. [REDACTED],

Bien reçu. J'aimerais pouvoir tout de suite vous dire que je serai en mesure de vous transmettre l'info aujourd'hui, mais je l'ignore pour le moment. Je vous reviendrai donc vers 13h30 pour faire le point. J'aurai alors une meilleure idée de l'évolution des choses.

Je vous remercie,

[REDACTED], CNESST

De : [REDACTED]
Envoyé : 11 novembre 2025 11:10
À : Relations médias <relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

Je vous écris au sujet des services de conseillers en santé psychologique au travail offerts par la CNESST.

On m'a rapporté que la CNESST allait mettre fin à ces services le 31 mars 2026, et ce, alors que de nombreuses entreprises ne se sont pas encore conformées aux exigences de la [Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail](#).

Sur les 18 conseillers en santé psychologique au travail de la CNESST qui étaient en poste en 2023, il n'en resterait plus que 7. Ces derniers auraient de la misère à répondre à la demande, tant et si bien qu'une liste d'attente a dû être mise en place.

Voici mes questions :

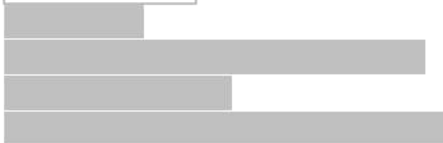
-

-
- **Est-ce que la CNESST est en mesure de confirmer ces informations?**
-
-
-
- Au printemps 2024, la CNESST avait mentionné
- [dans](#)
- [un communiqué](#) qu'elle « mettra tout en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail
- leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives ».
- **Dans ce cas, pourquoi mettre fin aux services de conseillers en santé psychologique**
- **au travail?**
-
-
-
- La CNESST a récemment lancé une campagne de sensibilisation intitulée
- [«](#)
- [Face aux risques pour la santé psychologique, c'est à nous d'agir](#) ». Elle invite notamment
- les employeurs à faire appel à ses conseillers en santé psychologique au travail.
- **En se préparant à mettre fin aux services offerts par ses conseillers, la CNESST**
- **n'envoie-t-elle pas un message contradictoire?**
-

Je prévois publier mon reportage dans notre Infolettre demain matin. Idéalement, je souhaiterais obtenir les réponses à mes questions d'ici la fin de la journée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions par rapport aux éléments demandés.

Cordialement,



De : [Relations médias](#)
A : [Redacted]
Objet : RE: [Externe] Re: [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique
Date : 13 novembre 2025 12:10:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour M. [Redacted],

La vérification est en cours. Je tente de vous revenir cet après-midi.

Je vous tiens au courant.



[Redacted]
Direction générale des communications
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, av. D'Estimauville, 4e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

De : [Redacted]
Envoyé : 13 novembre 2025 11:56
À : Relations médias <relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : [Externe] Re: [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour M. [Redacted]

Je souhaiterais avoir une précision au sujet des 35 conseillers en SST que vous mentionnez dans votre réponse. Est-ce que ce nombre inclut les conseillers qui travaillent auprès des travailleurs étrangers temporaires?

Si je vous pose la question, c'est parce que, selon le SPGQ, qui représente les conseillers, leur nombre tourne davantage autour de 25, si l'on exclut ceux qui s'occupent des travailleurs étrangers temporaires.



[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

courriel : [REDACTED]

Le mer. 12 nov. 2025, à 09 h 16, Relations médias

<relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. [REDACTED],

La CNESST ne compte pas mettre fin à l'offre de service offerte par les conseillers en santé psychologique.

Elle compte dans son effectif SST une équipe de 35 conseillers pour supporter les milieux de travail dans leur prise en charge de la SST.

La CNESST est toujours déterminée à tout mettre en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives applicable dans leur milieu, comme celles liées à la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*. Elle ne compte pas mettre fin à l'offre de service offerte par les conseillers en santé psychologique.

Elle est pleinement consciente et reconnaît l'importance de la prévention des risques psychosociaux (RPS) en milieu de travail.

En plus de l'offre de service offerte par ses conseillers en santé psychologique, la CNESST a mis en place une série d'outils et de mesures pour soutenir les milieux de travail dans leur démarche de prévention des RPS :

- Des capsules d'information, des pages web dédiées et des modèles de politiques de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique sont disponibles sur le site de la CNESST.
- Un programme de santé au travail sur les RPS, élaboré en collaboration avec les partenaires du réseau, est accessible via le Centre d'information scientifique et technique.
- Divers intervenants en prévention-inspection (ex : inspecteurs et conseillers en prévention) sont disponibles pour accompagner les milieux de travail dans la gestion des RPS. La CNESST travaille aussi en collaboration avec ses partenaires, notamment les associations sectorielles paritaires (ASP) et le réseau de la santé au travail pour soutenir les milieux de travail.

Il est important de rappeler que la responsabilité première de la prise en charge des risques psychosociaux, au même titre que les autres types de risques, incombe aux milieux de travail. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique. Il doit notamment mettre en œuvre les mesures de prévention requises visant à identifier, contrôler et éliminer les risques psychosociaux pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur. Les travailleurs et travailleuses doivent aussi notamment prendre les mesures nécessaires

pour protéger leur santé, leur sécurité ou leur intégrité physique ou psychique.

Je vous remercie,

[REDACTED], CNESST

De :

Envoyé : 11 novembre 2025 11:10

À : Relations médias <relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc :

Objet : [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

Je vous écris au sujet des services de conseillers en santé psychologique au travail offerts par la CNESST.

On m'a rapporté que la CNESST allait mettre fin à ces services le 31 mars 2026, et ce, alors que de nombreuses entreprises ne se sont pas encore conformées aux exigences de la [Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail](#).

Sur les 18 conseillers en santé psychologique au travail de la CNESST qui étaient en poste en 2023, il n'en resterait plus que 7. Ces derniers auraient de la misère à répondre à la demande, tant et si bien qu'une liste d'attente a dû être mise en place.

Voici mes questions :

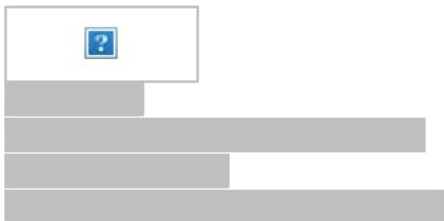
-
-
- **Est-ce que la CNESST est en mesure de confirmer ces informations?**
-

-
- Au printemps 2024, la CNESST avait mentionné
- [dans](#)
- [un communiqué](#) qu'elle « mettra tout en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail
- leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives ».
- **Dans ce cas, pourquoi mettre fin aux services de conseillers en santé psychologique**
- **au travail?**
-
-
-
- La CNESST a récemment lancé une campagne de sensibilisation intitulée
- [«](#)
- [Face aux risques pour la santé psychologique, c'est à nous d'agir](#) ». Elle invite notamment
- les employeurs à faire appel à ses conseillers en santé psychologique au travail.
- **En se préparant à mettre fin aux services offerts par ses conseillers, la CNESST**
- **n'envoie-t-elle pas un message contradictoire?**
-

Je prévois publier mon reportage dans notre Infolettre demain matin. Idéalement, je souhaiterais obtenir les réponses à mes questions d'ici la fin de la journée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions par rapport aux éléments demandés.

Cordialement,



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le

reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : [Relations médias](#)
A : [REDACTED]
Objet : RE: [Externe] Re: [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique
Date : 13 novembre 2025 15:31:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour M. [REDACTED],

Tout porte à croire que je ne serai pas en mesure de vous revenir aujourd'hui.

Salutations,



[REDACTED]
Direction générale des communications
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, av. D'Estimauville, 4e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

De : Relations médias
Envoyé : 13 novembre 2025 12:10
À : [REDACTED]
Objet : RE: [Externe] Re: [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique

Bonjour M. [REDACTED],

La vérification est en cours. Je tente de vous revenir cet après-midi.

Je vous tiens au courant.



[REDACTED]
Direction générale des communications
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, av. D'Estimauville, 4e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 13 novembre 2025 11:56

À : Relations médias <relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : [Externe] Re: [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour M. [REDACTED],

Je souhaiterais avoir une précision au sujet des 35 conseillers en SST que vous mentionnez dans votre réponse. Est-ce que ce nombre inclut les conseillers qui travaillent auprès des travailleurs étrangers temporaires?

Si je vous pose la question, c'est parce que, selon le SPGQ, qui représente les conseillers, leur nombre tourne davantage autour de 25, si l'on exclut ceux qui s'occupent des travailleurs étrangers temporaires.



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Le mer. 12 nov. 2025, à 09 h 16, Relations médias

<relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. [REDACTED],

La CNESST ne compte pas mettre fin à l'offre de service offerte par les conseillers en santé psychologique.

Elle compte dans son effectif SST une équipe de 35 conseillers pour supporter les milieux de travail dans leur prise en charge de la SST.

La CNESST est toujours déterminée à tout mettre en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives applicable dans leur milieu, comme celles liées à la [Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail](#). Elle ne compte pas mettre fin à l'offre de service offerte par les conseillers en santé psychologique.

Elle est pleinement consciente et reconnaît l'importance de la prévention des risques psychosociaux (RPS) en milieu de travail.

En plus de l'offre de service offerte par ses conseillers en santé psychologique, la CNESST a mis en place une série d'outils et de mesures pour soutenir les milieux de

travail dans leur démarche de prévention des RPS :

- Des capsules d'information, des pages web dédiées et des modèles de politiques de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique sont disponibles sur le site de la CNESST.
- Un programme de santé au travail sur les RPS, élaboré en collaboration avec les partenaires du réseau, est accessible via le Centre d'information scientifique et technique.
- Divers intervenants en prévention-inspection (ex : inspecteurs et conseillers en prévention) sont disponibles pour accompagner les milieux de travail dans la gestion des RPS. La CNESST travaille aussi en collaboration avec ses partenaires, notamment les associations sectorielles paritaires (ASP) et le réseau de la santé au travail pour soutenir les milieux de travail.

Il est important de rappeler que la responsabilité première de la prise en charge des risques psychosociaux, au même titre que les autres types de risques, incombe aux milieux de travail. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique. Il doit notamment mettre en œuvre les mesures de prévention requises visant à identifier, contrôler et éliminer les risques psychosociaux pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur. Les travailleurs et travailleuses doivent aussi notamment prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité ou leur intégrité physique ou psychique.

Je vous remercie,

, CNESST

De :

Envoyé : 11 novembre 2025 11:10

À : Relations médias <relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc :

Objet : [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

Je vous écris au sujet des services de conseillers en santé psychologique au travail offerts par la CNESST.

On m'a rapporté que la CNESST allait mettre fin à ces services le 31 mars 2026, et ce, alors que de nombreuses entreprises ne se sont pas encore conformées aux exigences de la [Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail](#).

Sur les 18 conseillers en santé psychologique au travail de la CNESST qui étaient en poste en 2023, il n'en resterait plus que 7. Ces derniers auraient de la misère à répondre à la demande, tant et si bien qu'une liste d'attente a dû être mise en place.

Voici mes questions :

-
-
- **Est-ce que la CNESST est en mesure de confirmer ces informations?**
-
-
-
- Au printemps 2024, la CNESST avait mentionné
- [dans](#)
- [un communiqué](#) qu'elle « mettra tout en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail
- leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives ».
- **Dans ce cas, pourquoi mettre fin aux services de conseillers en santé psychologique**
- **au travail?**
-
-
-
- La CNESST a récemment lancé une campagne de sensibilisation intitulée
- [«](#)
- [Face aux risques pour la santé psychologique, c'est à nous d'agir](#) ». Elle invite notamment
- les employeurs à faire appel à ses conseillers en santé psychologique au travail.

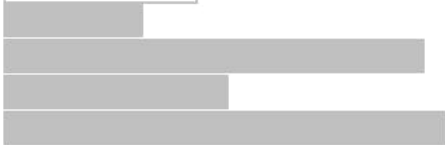
En se préparant à mettre fin aux services offerts par ses conseillers, la CNESST

- **n'envoie-t-elle pas un message contradictoire?**
-

Je prévois publier mon reportage dans notre Infolettre demain matin. Idéalement, je souhaiterais obtenir les réponses à mes questions d'ici la fin de la journée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions par rapport aux éléments demandés.

Cordialement,



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : [Relations médias](#)
A : [REDACTED]
Objet : RE: [Externe] Re: [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique
Date : 11 novembre 2025 13:31:00

Bonjour M. [REDACTED],

Vérification faite, un suivi demain serait plus réaliste.

Est-ce quand même OK pour vous?

Merci,

[REDACTED], CNESST

De : [REDACTED]
Envoyé : 11 novembre 2025 11:27
À : Relations médias <relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : [Externe] Re: [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour M. [REDACTED],

C'est noté. Je vous remercie pour le retour rapide.

À tout à l'heure!



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Le mar. 11 nov. 2025, à 11 h 25, Relations médias
<relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. [REDACTED],

Bien reçu. J'aimerais pouvoir tout de suite vous dire que je serai en mesure de vous

transmettre l'info aujourd'hui, mais je l'ignore pour le moment. Je vous reviendrai donc vers 13h30 pour faire le point. J'aurai alors une meilleure idée de l'évolution des choses.

Je vous remercie,

[REDACTED], CNESST

De :

Envoyé : 11 novembre 2025 11:10

À : Relations médias <relationsmedias@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc :

Objet : [Externe] Demande médiatique, conseillers en santé psychologique

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

Je vous écris au sujet des services de conseillers en santé psychologique au travail offerts par la CNESST.

On m'a rapporté que la CNESST allait mettre fin à ces services le 31 mars 2026, et ce, alors que de nombreuses entreprises ne se sont pas encore conformées aux exigences de la [Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail](#).

Sur les 18 conseillers en santé psychologique au travail de la CNESST qui étaient en poste en 2023, il n'en resterait plus que 7. Ces derniers auraient de la misère à répondre à la demande, tant et si bien qu'une liste d'attente a dû être mise en place.

Voici mes questions :

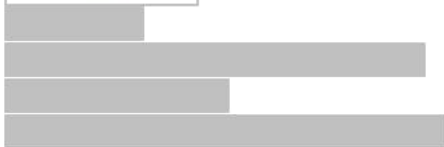
-
-
- **Est-ce que la CNESST est en mesure de confirmer ces informations?**
-
-
-
-
- Au printemps 2024, la CNESST avait mentionné

- [dans](#)
- [un communiqué](#) qu'elle « mettra tout en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail
- leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives ».
- **Dans ce cas, pourquoi mettre fin aux services de conseillers en santé psychologique**
- **au travail?**
-
-
-
- La CNESST a récemment lancé une campagne de sensibilisation intitulée
- [«](#)
- [Face aux risques pour la santé psychologique, c'est à nous d'agir](#) ». Elle invite notamment
- les employeurs à faire appel à ses conseillers en santé psychologique au travail.
- **En se préparant à mettre fin aux services offerts par ses conseillers, la CNESST**
- **n'envoie-t-elle pas un message contradictoire?**
-

Je prévois publier mon reportage dans notre Infolettre demain matin. Idéalement, je souhaiterais obtenir les réponses à mes questions d'ici la fin de la journée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions par rapport aux éléments demandés.

Cordialement,



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De: [REDACTED]
Envoyé: 14 novembre 2025 13:06
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: RE: [EXTERNE] RE: Fiche d'actualité

Bonjour [REDACTED],

Le Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM), [REDACTED] se termine le 31 mars 2026. Dans ce contexte, la CNESST explore actuellement les différentes options afin d'assurer la continuité du soutien offert aux employeurs en matière de risques psychosociaux liés au travail.

La CNESST est toujours déterminée à tout mettre en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives applicable dans leur milieu, comme celles liées à la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail.

La CNESST reconnaît l'importance de la prévention des risques psychosociaux (RPS) en milieu de travail. Ainsi, en plus de l'offre de service actuellement offerte par ses conseillers en santé psychologique, la CNESST a mis en place une série d'outils et de mesures pour soutenir les milieux de travail dans leur démarche de prévention des RPS :

- Des capsules d'information, des pages web dédiées et des modèles de politiques de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique sont disponibles sur le site de la CNESST.
- Un programme de santé au travail sur les RPS, élaboré en collaboration avec les partenaires du réseau, est accessible via le Centre d'information scientifique et technique.
- Divers intervenants en prévention-inspection (ex : inspecteurs et conseillers en prévention) sont disponibles pour accompagner les milieux de travail dans la gestion des RPS.

La CNESST travaille aussi en collaboration avec ses partenaires, notamment les associations sectorielles paritaires (ASP) et le réseau de la santé au travail pour soutenir les milieux de travail.

Le déploiement d'un plan d'action en santé mentale relevant du MSSS, la CNESST poursuit ses discussions avec ce dernier relativement à l'éventuelle mise en œuvre d'un autre Plan d'action après le mois d'avril 2026 advenant qu'un nouveau plan d'action suivant la fin du PAISM soit effectivement envisagé au MSSS. La CNESST explore déjà depuis plusieurs mois les options possibles afin de continuer à soutenir les milieux de travail en matière de risques psychosociaux. Les discussions avec le MSSS font partie des travaux réalisés.

Ainsi, au-delà des discussions avec le MSSS, les différents scénarios explorés permettront d'atteindre cet objectif. Ainsi l'offre de service en santé psychologique, qui est un élément de la planification stratégique 2024-2027 de la CNESST, sera toujours offerte par celle-ci aux milieux de travail. D'ailleurs, les conseillers en santé psychologique ont été rencontrés à l'automne 2025 afin de les informer que des travaux étaient mis en place pour évaluer les différents scénarios pour maintenir l'offre de service aux milieux de travail.

En espérant le tout conforme,



[REDACTED]
[REDACTED]
Bureau de la présidente-directrice générale
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 7e étage, secteur 2
Québec (Québec) G1J 0H7
cell : [REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca



De : [REDACTED]

Envoyé : 14 novembre 2025 11:14

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : [EXTERNE] RE: Fiche d'actualité

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Salut [REDACTED],

Nous avons déjà répondu à des demandes médias mardi et jeudi sur le sujet, as-tu besoin de plus d'informations?

J'ai joint les réponses transmises au journaliste.



[REDACTED]
Bureau de la présidente-directrice générale
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 7e étage, secteur 2
Québec (Québec) G1J 0H7
cell : [REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 13 mars 2026 07:47
À: [REDACTED]
Objet: RE: Prolongation du PAISM 2022-2026 - mesure concernant la CNESST

Bonjour M. [REDACTED],

Je suis consciente de la période actuelle de l'année qui est particulièrement intense, mais je me permets toutefois un retour concernant le courriel transmis lundi dernier au sujet du PAISM.

Je vous réitère deux plages horaires restantes.

- lundi 16 mars 15h
- jeudi 19 mars en AM

si toutefois vous n'êtes pas disponible à ces moments, n'hésitez surtout pas à me proposer d'autres dates
Merci de votre collaboration et au plaisir



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]
Envoyé : 9 mars 2026 16:48
À : [REDACTED]
Objet : TR: Prolongation du PAISM 2022-2026 - mesure concernant la CNESST

Je vous retourne le précédent message, une coquille s'était glissée dans votre adresse courriel
Merci

[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

De : [REDACTED]
Envoyé : 9 mars 2026 16:46
À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Prolongation du PAISM 2022-2026 - mesure concernant la CNESST

Bonjour M. [REDACTED],

J'espère que vous allez bien. Je suis [REDACTED] responsable à la CNESST du déploiement d'une des mesures prévues dans le [Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026](#) du MSSS, soit *l'action 1.4 réaliser le Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail*, qui consiste notamment à un groupe de conseillers en prévention qui accompagne les milieux de travail dans la prise en charge des risques liés à la santé psychologique au travail.

Depuis quelques mois, la CNESST et le MSSS discutent des enjeux de cette mesure suivant la fin du PAISM au 31 mars 2026. Récemment, en suivi des discussions que j'ai tenues avec mon collègue [REDACTED] du MSSS concernant la prolongation possible du PAISM pour une année, je constate qu'il serait pertinent de tenir une courte rencontre avec vous à court terme.

Lors de cette rencontre, mon collègue du MSSS et moi serions accompagnés des personnes responsables des mesures budgétaires de nos organisations respectives. (M. [REDACTED] CNESST et Mme [REDACTED] MSSS)

Je vous propose ici qq plages horaires :

- jeudi 12 mars 9h30
- lundi 16 mars 15h
- jeudi 19 mars en AM

Dans l'attente de vos nouvelles sur la date qui pourrait fonctionner, je vous remercie d'avance d'accepter ce cours entretien.

Je vous transmettrai une convocation d'au plus 30 minutes selon votre date disponible.

Au plaisir!



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 24 février 2026 14:36
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]; BDG DGPCCS
Objet: RE: Suivi MSSS - PAISM
Pièces jointes: P_lettre [REDACTED]_suite PAISM.docx

Bonjour [REDACTED]

[REDACTED] m'indique TEAMS à l'instant que le dossier est toujours en cours d'approbation et que [REDACTED] serait prête à te rencontrer, si besoin.

Pour ma part, ce retour demeure similaire aux infos reçues des dernières semaines.

Je reste convaincue qu'une communication écrite de ta part pourrait permettre de faire bouger les choses.

Je te retourne le projet de lettre légèrement modifié.

Merci !



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]
Envoyé : 23 février 2026 17:02
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]; BDG DGPCCS
<bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Suivi MSSS - PAISM

Bonjour [REDACTED],
Parfait. Je vais attendre. Fais-moi signe.
Merci et bonne soirée!

CNESST.

De : [REDACTED]

Envoyé : Monday, February 23, 2026 5:00:52 PM

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

[REDACTED]; BDG DGPCCS

<bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi MSSS - PAISM

Allo [REDACTED]

Il semble que le MSSS me reviendra demain sur le PAISM., [REDACTED] vient tout juste de m'écrire.

Je l'ai informé qu'on s'apprêtait à transmettre une lettre de [REDACTED] à [REDACTED]

Je te tiens au courant.

Merci



[REDACTED]

[REDACTED]

Vice-présidence à la prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6

Québec (Québec) G1J 0H7

[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : 18 février 2026 10:55

À : [REDACTED]

Objet : Suivi - dossier courant

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour [REDACTED],

J'espère que tu vas bien.

Je fais un suivi plus formel auprès de toi concernant les travaux en cours au MSSS sur le sujet sur lequel nous échangeons depuis quelques mois. Nos discussions ont été assurément productives et à quelques jours du 31 mars 2026, mes autorités souhaitent que je leur dépose un plan imminemment pour la suite des travaux. Évidemment, ce plan sera grandement influencé par nos échanges des dernières semaines, et avant d'officialiser la suite, je me dois de valider si les choses ont évolué de ton côté.

Dans l'éventualité où un retour du MSSS ne serait pas possible d'ici le début de la semaine prochaine, [REDACTED] souhaitera prendre contact avec [REDACTED] afin de voir les options possibles.

C'est en ce sens que je fais cette démarche auprès de toi. Serais-tu en mesure de me confirmer la conclusion des travaux en cours d'ici lundi 23 février ? On peut se prendre un moment de vive voix à ta convenance également.

Je te remercie grandement pour ta collaboration, et au plaisir d'avoir de tes nouvelles.



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

documents suivi accès

De: [redacted]
Envoyé: 27 février 2026 12:11
À: [redacted]
Cc: [redacted]; BDG DGPCCS; [redacted]
Objet: RE: Suivi MSSS - PAISM
Importance: Haute

Bonjour [redacted]

Je viens d'avoir des nouvelles du MSSS.

On me confirme que le PAISM sera reconduit pour une année d'abord, dans l'intention de pérenniser la mesure Conseillers psy par la suite.

Je viens de mettre [redacted] (responsable budgétaire CNESST-HR) en lien avec le MSSS pour l'écriture du CT transfert d'effectifs et budgétaire 1.5 M\$.

Nous allons devoir identifier le nombre D'ETC (autour de 10-13 si on se fie au budget 1.5 M\$)

Je te reviens en début de semaine, le MSSS veut procéder rapidement.

Je voulais t'aviser pour ne pas que le projet de lettre soit transmis

Merci bcp



[redacted]
[redacted]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[redacted]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [redacted]
Envoyé : 24 février 2026 14:36
À : [redacted]
Cc : [redacted]; BDG DGPCCS
<bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Suivi MSSS - PAISM

Bonjour [redacted]

■ m'indique TEAMS à l'instant que le dossier est toujours en cours d'approbation et que ■ serait prête à te rencontrer, si besoin.

Pour ma part, ce retour demeure similaire aux infos reçues des dernières semaines.

Je reste convaincue qu'une communication écrite de ta part pourrait permettre de faire bouger les choses.

Je te retourne le projet de lettre légèrement modifié.

Merci !



■
■
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
■

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : ■

Envoyé : 23 février 2026 17:02

À : ■

Cc : ■

■ ; BDG DGPCCS

<bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Suivi MSSS - PAISM

Bonjour ■

Parfait. Je vais attendre. Fais-moi signe.

Merci et bonne soirée!

■

■

CNESST.

De : ■

Envoyé : Monday, February 23, 2026 5:00:52 PM

À : ■

Cc : ■

■ ; BDG DGPCCS

<bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi MSSS - PAISM

Allo ■

Il semble que le MSSS me reviendra demain sur le PAISM.. [redacted] vient tout juste de m'écrire.
Je l'ai informé qu'on s'apprêtait à transmettre une lettre de [redacted] à [redacted].
Je te tiens au courant.

Merci



[redacted]

[redacted]

Vice-présidence à la prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6

Québec (Québec) G1J 0H7

[redacted]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]
Envoyé : 18 février 2026 10:55
À : [REDACTED]
Objet : Suivi - dossier courant

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour [REDACTED],

J'espère que tu vas bien.

Je fais un suivi plus formel auprès de toi concernant les travaux en cours au MSSS sur le sujet sur lequel nous échangeons depuis quelques mois. Nos discussions ont été assurément productives et à quelques jours du 31 mars 2026, mes autorités souhaitent que je leur dépose un plan imminemment pour la suite des travaux. Évidemment, ce plan sera grandement influencé par nos échanges des dernières semaines, et avant d'officialiser la suite, je me dois de valider si les choses ont évolué de ton côté.

Dans l'éventualité où un retour du MSSS ne serait pas possible d'ici le début de la semaine prochaine, [REDACTED] souhaitera prendre contact avec [REDACTED] afin de voir les options possibles.

C'est en ce sens que je fais cette démarche auprès de toi. Serais-tu en mesure de me confirmer la conclusion des travaux en cours d'ici lundi 23 février ? On peut se prendre un moment de vive voix à ta convenance également.

Je te remercie grandement pour ta collaboration, et au plaisir d'avoir de tes nouvelles.



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESTT, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : [REDACTED]
Envoyé : 9 mars 2026 16:20
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
[REDACTED]; BDG DGPPCS <bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>; [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
Objet : RE: Suivi PAISM - ETC

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour [REDACTED]
Comme discuté de vive voix, j'attends ton retour cette semaine et je me tiens dispo pour une discussion avec le SCT à cet effet à court terme.
Merci



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]

Envoyé : 3 mars 2026 16:05

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]
[REDACTED]; BDG DGPCCS <bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi PAISM - ETC

Importance : Haute

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Allo [REDACTED],

J'espère que tu vas bien et que tu as passé une bonne relâche.

Le vendredi 27 février, [REDACTED] de ton équipe me contactait ([REDACTED]) pour me confirmer la reconduction du PAISM pour une année d'abord, dans l'intention de pérenniser la mesure Conseillers psy par la suite.

Suivant cette information, j'ai tout de suite mis en pause l'Envoi de la lettre de [REDACTED] à [REDACTED] qui prévoyait demander un positionnement du MSSS. En effet, à qq jours de la fin du PAISM 2022-2026, la CNESTT doit déterminer les orientations à retenir pour la poursuite des travaux liés à cette mesure. L'obtention d'un positionnement clair du MSSS quant à la continuité du PAISM demeure incontournable afin de définir un plan cohérent et applicable à court terme, en tenant compte des engagements de la CNESTT dans sa planification stratégique 2024-2027. C'est d'ailleurs pour cette raison que les équipes du MSSS et de la CNESTT discutent depuis déjà plusieurs mois.

Du même coup, [REDACTED] m'indiquait que votre BSMA voulait rapidement préparer le CT transfert et qu'il fallait confirmer le nombre d'ETC requis à très court terme. Évidemment comme tu le sais, nos discussions des derniers mois ont toujours été les mêmes, la reconduction de cette mesure doit être assortie des mêmes conditions que lors de sa création, soit avec un engagement sur les ETC, sous réserve bien sûr de la décision finale du CT.

Les discussions qu'ont tenu [REDACTED] (MSSS) et [REDACTED] (CNESTT) aujourd'hui m'inquiètent un peu. Le MSSS semblait ne pas confirmer la question des ETC.

Plusieurs intervenants gravitent autour de ce dossier et la question des congés n'aidant surement pas la clarté, mais es-tu en mesure de me confirmer que dans les travaux menant à la reconduction du PAISM, le MSSS a bien attaché avec le SCT que la mesure CNESTT à reconduire doit l'être dans les conditions initiales, incluant les heures rémunérées (avec les adaptations discutées sur l'ajustement \$ et HR) ? Pour la CNESTT, il s'agit d'une condition incontournable.

[REDACTED] Espérons que les travaux que poursuivront nos équipes d'ici là permettront d'arriver à la conclusion souhaitée.

Merci de ta collaboration,



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESTT, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted content]

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : [REDACTED]

Envoyé : 24 novembre 2025 15:13

À : [REDACTED]
[REDACTED]

Cc : [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : RE: Suivi_Financement PAISM

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour [REDACTED] et [REDACTED]

J'espère que vous allez bien.

Je prends une chance de voir à quel moment le MSSS pourrait être en mesure de faire un suivi sur notre discussion du 19 novembre dernier et du courriel qui s'en est suivi.

Merci de votre attention et au plaisir



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]

Envoyé : 19 novembre 2025 17:13

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : Suivi_Financement PAISM

Importance : Haute

Bonjour M. [REDACTED]

En suivi de notre discussion de ce matin concernant l'action CNESST au PAISM, je vous apporte ici les précisions expliquées en rencontre.

Lors de la mise en place de ce plan d'action, la CNESST a obtenu une augmentation de sa cible annuelle **d'heures rémunérées** équivalentes à 18 ETC de la part du Conseil du trésor. Ces heures rémunérées, directement associées à la concrétisation de la mesure prévue au PAISM, ont été obtenues temporairement. L'ajustement se terminera au 31 mars 2026 et la cible d'effectifs de la CNESST sera donc réduite en conséquence à partir de 2026-2027.

Ainsi, dans l'éventualité où les activités de ce plan d'action soient pérennisées à partir de 2026-2027, en plus du financement monétaire pour lequel le MSSS se montre favorable au transfert dans les crédits permanents CNESST, il deviendra nécessaire d'obtenir également un réajustement récurrent à la cible d'heures rémunérées de la CNESST, permettant de supporter la consommation d'ETC découlant de ces activités.

La CNESST adhère pleinement aux intentions du PAISM et est très engagée à soutenir les actions qui y sont prévues sous sa responsabilité, et par conséquent, au maintien des bénéfices qui y sont associés. Pour assurer la pérennité de ces actions, il est essentiel que le MSSS prévoie l'ajustement correspond de la cible d'ETC dans le cadre des travaux qu'il mènera pour le financement monétaire.

Dans l'attente de votre retour suivant vos travaux en cours, je vous remercie sincèrement de votre collaboration et je suis disponible.



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



documents_suivi_accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 25 novembre 2025 11:37
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: RE: Suivi_Financement PAISM

Bonjour [REDACTED]

Je vais organiser une rencontre MSSS-CNESST et MTRAV pour nous permettre d'élaborer une stratégie.
Je te tiens au courant

Merci



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : 24 novembre 2025 15:13

À : [REDACTED]
[REDACTED]

Cc : [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : RE: Suivi_Financement PAISM

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour [REDACTED] et [REDACTED],

J'espère que vous allez bien.

Je prends une chance de voir à quel moment le MSSS pourrait être en mesure de faire un suivi sur notre discussion du 19 novembre dernier et du courriel qui s'en est suivi.

Merci de votre attention et au plaisir



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [redacted]

Envoyé : 19 novembre 2025 17:13

À : [redacted]

Cc : [redacted]

Objet : Suivi_Financement PAISM

Importance : Haute

Bonjour M. [redacted]

En suivi de notre discussion de ce matin concernant l'action CNESST au PAISM, je vous apporte ici les précisions expliquées en rencontre.

Lors de la mise en place de ce plan d'action, la CNESST a obtenu une augmentation de sa cible annuelle **d'heures rémunérées** équivalentes à 18 ETC de la part du Conseil du trésor. Ces heures rémunérées, directement associées à la concrétisation de la mesure prévue au PAISM, ont été obtenues temporairement. L'ajustement se terminera au 31 mars 2026 et la cible d'effectifs de la CNESST sera donc réduite en conséquence à partir de 2026-2027.

Ainsi, dans l'éventualité où les activités de ce plan d'action soient pérennisées à partir de 2026-2027, en plus du financement monétaire pour lequel le MSSS se montre favorable au transfert dans les crédits permanents CNESST, il deviendra nécessaire d'obtenir également un réajustement récurrent à la cible d'heures rémunérées de la CNESST, permettant de supporter la consommation d'ETC découlant de ces activités.

La CNESST adhère pleinement aux intentions du PAISM et est très engagée à soutenir les actions qui y sont prévues sous sa responsabilité, et par conséquent, au maintien des bénéfices qui y sont associés. Pour assurer la pérennité de ces actions, il est essentiel que le MSSS prévoie l'ajustement correspond de la cible d'ETC dans le cadre des travaux qu'il mènera pour le financement monétaire.

Dans l'attente de votre retour suivant vos travaux en cours, je vous remercie sincèrement de votre collaboration et je suis disponible.



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



documents_suivi_accès

De: [redacted]
Envoyé: 8 avril 2026 11:41
À: [redacted]
Cc: [redacted] BDG DGPCCS
Objet: RE: Suivis - PAISM

Bonjour [redacted]

Merci pour ces bons mots. Pour ce qui est du hockey, ce n'est que partie remise, nous aurons possiblement l'occasion de se réaffronter l'an prochain et je vais m'assurer que l'équipe sera gonflée à bloc! 😊

Bonne journée!



[redacted]
[redacted]
Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimaerville, 2e étage secteur 2
Québec (Québec) G1J 0H7
418 266-4385, poste [redacted]

cnesst.gouv.qc.ca



**10 années à bâtir un monde du travail
plus juste, sain et sécuritaire**

De : [redacted]
Envoyé : 8 avril 2026 11:26
À : [redacted]
Cc : [redacted] BDG
DGPCCS <bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Suivis - PAISM

Merci beaucoup [redacted]

C'est une excellente nouvelle, j'assurerai le lien avec mes autorités pour la suite.

Je te remercie de tout cœur pour le soutien et l'accompagnement dans ces démarches, ta présence tout au long des démarches a été salutaire pour bien faire cheminer le dossier 🤝 (je dois par ailleurs dire que je ne t'aurais pas remercié autant si votre équipe de hockey 🏒 avait éliminé la mienne lors de notre dernière game contre ... hhihi)

Bonne journée !



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [redacted]

Envoyé : 8 avril 2026 10:50

À : [redacted]

Cc : [redacted]

Objet : RE: Suivis - PAISM

Bonjour [redacted]

Je vais bien merci, j'espère que toi aussi!

Nous venons de recevoir la décision du Conseil du trésor octroyant 10 ETC pour l'exercice 2026-2027 dans le cadre du dossier PAISM. Il te restera à valider auprès de tes autorités la mise en œuvre qu'ils souhaitent en faire.

N'hésite pas si tu as des questions.

Bonne journée!



[redacted]
[redacted]
Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 2e étage secteur 2
Québec (Québec) G1J 0H7
418 266-4385, poste [redacted]

cnesst.gouv.qc.ca



10 années à bâtir un monde du travail
plus juste, sain et sécuritaire

De : [redacted]

Envoyé : 8 avril 2026 10:33

À : [redacted]

Objet : TR: Suivis - PAISM

Importance : Haute

Allo [REDACTED]
J'espère que tu vas bien !

Avant de relancer mon collègue du SCT, qui m'a dit la semaine dernière suite à ce courriel ci-bas qu'il me donnerait des suites cette semaine sur le dossier PAISM, j'aimerais voir auprès de toi si jamais tu n'avais pas eu de suivi de ton côté.

Comme les séances du conseil du trésor ont lieu le mardi... je prends une chance avant de le contacter.

Merci bcp !



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]
Envoyé : 27 mars 2026 14:14
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
[REDACTED] BDG DGPPCS <bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : Suivis - PAISM
Importance : Haute

Bonjour M. [REDACTED],

J'espère que vous allez bien.

J'Effectue un bref suivi concernant notre rencontre de lundi dernier sur la PAISM.

Comme indiqué via teams, le MSSS nous a informé le lendemain que son communiqué avait été publié lundi le 23 mars finalement. Je vous mentionnais alors la position dans laquelle cela plaçait la CNESST.

Je réitère notre entière collaboration et disponibilité pour permettre au SCT d'aiguiller la CNESST sur la mesure des conseillers en santé psy prévue au PAISM, et par le fait même dans sa prolongation. En effet, le communiqué du MSSS stipule que [...] *annonce aujourd'hui que les actions inscrites au Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 : S'unir pour un mieux-être collectif (PAISM), qui devaient initialement prendre fin le 31 mars 2026, seront prolongées d'une année.* Ainsi, nous en comprenons que toutes les mesures sont reconduites.

Une courte rencontre **lundi pm ou mardi pm** serait-elle envisageable de votre côté ?

Dans l'attente de votre retour,
Merci



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De: [REDACTED]
Envoyé: 29 septembre 2025 14:50
À: [REDACTED]
Objet: Rencontre exploratoire - PAISM

Bonjour Mme [REDACTED],

Je vous contacte concernant le plan d'action interministériel en santé mentale 22-26 (et la suite).

La CNESST a une action dans le PAISM concernant les conseillers en santé psychologique implantés au sein de nos activités de soutien aux milieux de travail, soit *l'action 1.4 : Réaliser le Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail*.

Nos équipes ont déjà échangé sur la possibilité de reconduire (ou non), cette action dans une éventuelle nouvelle mouture du PAISM.

J'aimerais prendre un moment avec vous pour en jaser. Voici quelques plages horaires, j'Espère qu'une d'entre elle vous convient.

Je serai seule mais si vous souhaitez être accompagnée, je n'y vois pas d'enjeux. Le cas échéant, je pourrai inviter le gestionnaire responsable au sein de mon équipe également.

Au plaisir de vous rencontrer.

Rencontre de 30 minutes maximum

- Lundi 6 octobre entre 10h et 12h
- Mardi 7 octobre entre 10h et 12h
- Jeudi 9 octobre 9h ou en pm à votre convenance.
- Mardi 14 octobre 16h
- Jeudi 16 octobre entre 15h ou 16h30

Merci



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 25 novembre 2025 11:31
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Rencontre MTRAV-CNESST-MSSS concernant le PAISM

Suivi:	Destinataire	Lire
	[REDACTED]	
	[REDACTED]	Lu: 2025-11-25 11:37

Bonjour M. [REDACTED],

Je suis [REDACTED] responsable des actions qui sont relatives au plan d'Action interministériel en santé mentale (PAISM) au sein de la CNESST.

J'aimerais tenir une rencontre avec le MTRAV et le MSSS concernant la suite du PAISM. Je suis déjà en contact avec ma collègue du MSSS, mais j'aimerais identifier le gestionnaire responsable d'accompagner la CNESST au sein de votre organisation.

Lors de cette rencontre, je serai accompagnée du [REDACTED]
[REDACTED], Monsieur [REDACTED], et du [REDACTED]
[REDACTED] CNESST.

Ma collègue du MSSS, Mme [REDACTED] à la Direction générale services sociaux, santé mentale et réadaptation du MSSS sera également avec nous.

Si vous êtes en mesure de m'indiquer quel gestionnaire interpellé au MTRAV, ce serait réellement apprécié. Je suis disponible pour échanger de vive voix au besoin.

Merci et au plaisir



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De: [REDACTED]
Envoyé: 14 novembre 2025 13:26
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: TR: Demande média - PAISM et équipe de conseillers

Bonjour [REDACTED],

Voici le message envoyé au MTRAV après les ajustements du BPDG



[REDACTED]
[REDACTED]
Bureau de la vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue de Bleury, 14^e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 14 novembre 2025 13:16

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : RE: Demande média - PAISM et équipe de conseillers

Bonjour [REDACTED],

En l'absence [REDACTED], je te fais suivre la réponse directement concernant l'état de situation demandé par le MTRAV. À noter que ces mêmes informations viennent également d'être communiquées au cabinet.

Bonjour,

Le Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM), sous la responsabilité du MSSS, se termine le 31 mars 2026. Dans ce contexte, la CNESST explore actuellement les différentes options afin d'assurer la continuité du soutien offert aux employeurs en matière de risques psychosociaux liés au travail.

La CNESST est toujours déterminée à tout mettre en œuvre pour faire connaître aux milieux de travail leurs droits et obligations et pour les soutenir dans l'application des modifications législatives applicable dans leur milieu, comme celles liées à la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail.

La CNESST reconnaît l'importance de la prévention des risques psychosociaux (RPS) en milieu de travail. Ainsi, en plus de l'offre de service actuellement offerte par ses conseillers en santé

psychologique, la CNESST a mis en place une série d'outils et de mesures pour soutenir les milieux de travail dans leur démarche de prévention des RPS :

- Des capsules d'information, des pages web dédiées et des modèles de politiques de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique sont disponibles sur le site de la CNESST.
- Un programme de santé au travail sur les RPS, élaboré en collaboration avec les partenaires du réseau, est accessible via le Centre d'information scientifique et technique.
- Divers intervenants en prévention-inspection (ex : inspecteurs et conseillers en prévention) sont disponibles pour accompagner les milieux de travail dans la gestion des RPS.

La CNESST travaille aussi en collaboration avec ses partenaires, notamment les associations sectorielles paritaires (ASP) et le réseau de la santé au travail pour soutenir les milieux de travail.

Le déploiement d'un plan d'action en santé mentale relevant du MSSS, la CNESST poursuit ses discussions avec ce dernier relativement à l'éventuelle mise en œuvre d'un autre Plan d'action après le mois d'avril 2026 advenant qu'un nouveau plan d'action suivant la fin du PAISM soit effectivement envisagé au MSSS. La CNESST explore déjà depuis plusieurs mois les options possibles afin de continuer à soutenir les milieux de travail en matière de risques psychosociaux. Les discussions avec le MSSS font partie des travaux réalisés.

Ainsi, au-delà des discussions avec le MSSS, les différents scénarios explorés permettront d'atteindre cet objectif. Ainsi l'offre de service en santé psychologique, qui est un élément de la planification stratégique 2024-2027 de la CNESST, sera toujours offerte par celle-ci aux milieux de travail. D'ailleurs, les conseillers en santé psychologique ont été rencontrés à l'automne 2025 afin de les informer que des travaux étaient mis en place pour évaluer les différents scénarios pour maintenir l'offre de service aux milieux de travail.



documents suivi accès

De: [redacted]
Envoyé: 14 octobre 2025 14:23
À: [redacted]; BDG DGPPCS
Cc: [redacted]
Objet: TR: Napperon_Scénarios CSP
Pièces jointes: Napperon_scénarios_CSP_V2.pdf

Salut [redacted] !

Voici ce qui sera présenté au conseil des DG. Je souligne au passage l'excellent travail de [redacted] pour résumer le tout. Merci [redacted] !

On demeure disponible [redacted].

Bonne journée !



[redacted]
[redacted]
Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique (VPP)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[redacted]

jean-philippe.perron@cnesst.gouv.qc.ca

La Cnesst, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [redacted]
Envoyé : 14 octobre 2025 13:55
À : [redacted]
Cc : [redacted]
Objet : Napperon_Scénarios CSP

Bonjour [redacted],

Voici le napperon résumant les scénarios concernant l'offre de service des CSP après le financement du MSSS au 31 mars 2026.

Les rapports à jour suivront plus tard,

N'hésite pas en cas de questionnements,

Bonne après-midi,



Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique, Vice-présidence à la Prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Place Jacques-Cartier, 1650, rue King Ouest, bureau 204
Sherbrooke (Québec) J1J 2C3

cnesst.gouv.qc.ca

documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 18 novembre 2025 08:49
À: [REDACTED]
Cc: BDG DGPCCS
Objet: TR: PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026
Pièces jointes: 1_2025_2074_NE_PAISM_Financement_CNESST_25-26.doc; 2_NV1_2025_2074_Decret_PAISM_Financement_CNESST_25-26_F.docx; 3_2025_2074_Ent PAISM Financement CNESST 25-26 (002).docx; Plan de communication abrégé PAISM 2025-2026.pdf

Importance: Haute

Bonjour,

Je vous fais suivre une demande du BPDG. Est-ce possible de me revenir rapidement comme demandé par [REDACTED] svp?

Merci beaucoup



[REDACTED]
[REDACTED]
Bureau de la vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue de Bleury, 14^e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 18 novembre 2025 08:43
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Allô [REDACTED],

Dans le topo du MTRAV sur le PAISM, il est indiqué :

« En rappel, chaque année depuis le lancement du PAISM 2022-2026, un montant est transféré du MSSS à la CNESST, en passant par le MTRAV. Dans les dernières années, le financement requis par la CNESST pour la réalisation de son action au PAISM (équipe de 18 conseillères/conseillers) ne nécessitait pas la somme maximale prévue. **Dans les dernières années, le montant retourné au MTRAV approchait du million de dollars, sur un financement maximal de près de 2,5 M\$.** »

Avant de transmettre la version ajustée des documents au MTRAV/SCT, [REDACTED] aimerait savoir comment on explique qu'on n'a pas utilisé pleinement les sommes allouées dans les dernières années?

Comme on doit transmettre aujourd'hui, svp me revenir le plus rapidement possible.

Merci!

De : [REDACTED]
Envoyé : 18 novembre 2025 07:20
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : PAU - DD - 18 NOV - PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Bonjour [REDACTED]

- **Pour ton approbation – Modifications demandées par le SCT – Décret PAISM afin de réduire le décret de subvention à 1,581 M\$ (baisse de 1 M\$)**

Faits saillants

- Le PAISM dans sa forme actuelle prend fin avec l'année 2025-2026, c'est donc la dernière année de financement.
- Chaque année depuis le lancement du PAISM 2022-2026, un montant est transféré du MSSS à la CNESST, en passant par le MTRAV. Dans les dernières années, le financement requis par la CNESST pour la réalisation de son action au PAISM (équipe de 18 conseillères/conseillers en santé psy) ne nécessitait pas la somme maximale prévue. Dans les dernières années, le montant retourné au MTRAV approchait du million de dollars, sur un financement maximal de près de 2,5 M\$.
- Cette année ne fait pas exception et, à la suite de discussion entre le MESS et la CNESST, il a été estimé que la CNESST aurait besoin de 1,5 M\$ sur les 2,5 M\$ prévus au PAISM. Il est donc anticipé que 1 M\$ ne soient pas utilisés dans cette subvention.
- Dans ces récentes validations, le SCT a demandé à ce que soit ajusté le financement PAISM, pour être plus près de la réalité et ne pas transférer le 1 M\$ excédentaire. En conséquence, le montant de financement dans le dossier déposé au DOSSDEC (#2025-2074) doit être réduit de 1M\$.
- Les documents joints ont donc été modifiés afin de recommander au CM [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
- La VPF a validé cette demande de modification et apporté les modifications demandées.



[REDACTED]
[REDACTED]
Bureau de la présidente-directrice générale
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, av. D'Estimauville, 7^e étage secteur 2
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

nathalie.lebel@cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 17 novembre 2025 20:05
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]

Objet : TR: PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Bonjour,

J'espère que tu vas bien, tu trouveras en pièce jointe pour approbation les documents produits et validés par la VPF concernant la demande du SCT sur le PAISM pour réduire le décret à 1,581 M\$ (baisse de 1 M\$).

La date limite est le mardi 18 novembre.

Bonne journée,



Secrétariat général et Bureau des plaintes sur la qualité des services
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 14e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

De : [redacted]

Envoyé : 17 novembre 2025 16:56

À : [redacted]

Cc : [redacted]

Objet : RE: PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Bonjour [redacted],

Voici les documents mis à jour pour répondre à la demande dans le dossier PAISM.

Merci et bonne fin de journée !



Bureau de la Vice-présidence aux finances
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 7e étage secteur 3
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

De : [redacted]

Envoyé : 13 novembre 2025 08:59

À : [redacted]

Objet : PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

Bonjour,

En suivi de mon courriel d'hier, si cela est possible de m'indiquer si les changements conviennent. Il faudra également voir à refaire le PCA en ce sens.

Un retour est demandé pour demain en fin de journée.

Merci beaucoup,

[Redacted]



[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 14e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1

[Redacted]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 12 novembre 2025 14:32

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : RE: [EXTERNE] PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Nous vous tiendrons informé si nous sommes interpellés directement dans le dossier.

Bonne fin de journée,



[REDACTED]
[REDACTED]
Secrétariat général et Bureau des plaintes sur la qualité des services
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 14e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 28 octobre 2025 11:19

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : RE: [EXTERNE] PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Pour répondre aux questions concernant le PAISM :

La CNESST est en discussion avec le MSSS concernant les suites ou non du PAISM, spécifiquement sur la mesure sur l'action qui concerne les conseillers en santé psychologique. À ce stade-ci, le MSSS est toujours en démarche afin de déterminer ce qu'il adviendra de ce plan.

Considérant que la version actuelle du PAISM se termine en 2026, la CNESST explore toutes les options possibles afin que les milieux de travail puissent continuer de bénéficier d'un accompagnement en matière de santé psychologique. Différentes options sont évaluées, allant de la reconduction de l'action actuelle ou d'un nouveau PAISM (toutes deux sous réserve des démarches du MSSS auprès du SCT) ou encore d'autres options advenant qu'il ne soit pas possible de reconduire l'action ou de l'insérer dans un nouveau plan.

Les discussions avec le MSSS se poursuivent et selon l'issue, permettront de proposer aux autorités une stratégie en lien avec cette offre de services.

Bonne journée,

Véronique



████████████████████
██
Secrétariat général et Bureau des plaintes sur la qualité des services
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 14e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
████████████████████

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 23 octobre 2025 09:31

À : [REDACTED]

Objet : RE: [EXTERNE] PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Je vous confirme que c'est bel et bien Me [REDACTED]

Bonne journée,



[REDACTED]

[REDACTED]

Secrétariat général et Bureau des plaintes sur la qualité des services
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 14e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1

[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 10 septembre 2025 16:39
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : [EXTERNE] PAISM - décret et documents requis pour subvention 2025-2026
Importance : Haute

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les documents requis pour le PAISM 2025-2026.

Bonne fin de journée,



[REDACTED]
[REDACTED]
Secrétariat général et Bureau des plaintes sur la qualité des services
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 14e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

documents suivi accès

De: [REDACTED]
Envoyé: 8 avril 2026 12:09
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]; BDG DGPPCS; [REDACTED]
Objet: TR: Suivis - PAISM

Bonjour [REDACTED],

Ton équipe t'a peut-être déjà informé de la bonne nouvelle, mais j'ai eu confirmation que la CNESST s'est vue attribué 10 ETC pour l'année 26-27 concernant la prolongation du PAISM.

C'est une excellente nouvelle. Je remercie toute l'équipe derrière moi qui, défis après défis, n'a pas lâché prise et a persévéré dans les démarches.

Je vais regarder avec l'équipe de [REDACTED] pour la suite auprès des régions, mais je peux informer déjà mes collègues DG ce pm lors du conseil des DG de la bonne nouvelle. Il faudra voir ensuite comment l'information descend auprès des personnes concernées.

Par ailleurs, si jamais [REDACTED] tu as reçu le CT en question, peux-tu me le transmettre svp.

Merci grandement.



[REDACTED]
[REDACTED]
Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [REDACTED]
Envoyé : 8 avril 2026 10:50
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: Suivis - PAISM

Bonjour [REDACTED],

Je vais bien merci, j'espère que toi aussi!



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La Cnesst, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [redacted]
Envoyé : 27 mars 2026 14:14
À : [redacted]
Cc : [redacted]; BDG DGPPCS <bdg_dgpccs@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : Suivis - PAISM
Importance : Haute

Bonjour M. [redacted],

J'espère que vous allez bien.

J'Effectue un bref suivi concernant notre rencontre de lundi dernier sur la PAISM.

Comme indiqué via teams, le MSSS nous a informé le lendemain que son communiqué avait été publié lundi le 23 mars finalement. Je vous mentionnais alors la position dans laquelle cela plaçait la Cnesst.

Je réitère notre entière collaboration et disponibilité pour permettre au SCT d'aiguiller la Cnesst sur la mesure des conseillers en santé psy prévue au PAISM, et par le fait même dans sa prolongation. En effet, le communiqué du MSSS stipule que [...] *annonce aujourd'hui que **les** actions inscrites au Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 : S'unir pour un mieux-être collectif (PAISM), qui devaient initialement prendre fin le 31 mars 2026, seront prolongées d'une année.* Ainsi, nous en comprenons que toutes les mesures sont reconduites.

Une courte rencontre **lundi pm ou mardi pm** serait-elle envisageable de votre côté ?

Dans l'attente de votre retour,
Merci



Vice-présidence à la prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 6
Québec (Québec) G1J 0H7

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022





NOTE DE DÉCISION

OBJET : Projet de décret concernant le versement d'une subvention maximale de 2 581 000 \$ à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, pour l'exercice financier 2025-2026, pour la réalisation du Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 : S'unir pour un mieux-être collectif

SYNTHÈSE

Le 25 janvier 2022, le ministre délégué à la santé et aux services sociaux a lancé publiquement le Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) 2022-2026 afin d'améliorer l'accès à des soins et des services en santé mentale adaptés aux besoins des personnes.

L'action 1.4 *Réaliser le projet Actions de promotion – santé psychologique dans les milieux de travail* est sous la responsabilité de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Depuis quelques années, la CNESST a noté une augmentation du nombre de lésions professionnelles en lien avec la violence et le stress en milieu de travail de même que le nombre de recours en lien avec le harcèlement. Par les lois qu'elle administre, la CNESST joue des rôles distincts et est fortement interpellée par les enjeux de santé psychologique.

À cet égard, une subvention maximale de 2 581 000 \$ est requise pour l'exercice financier 2025-2026 afin de réaliser les activités de sensibilisation et promotion sur la santé psychologique au travail prévues par les conseillers embauchés à cet effet.

I. EXPOSÉ DE LA SITUATION

Dans son plan stratégique 2020-2023 en prévention-inspection, la CNESST faisait état de l'attention croissante portée aux risques psychosociaux en milieu de travail depuis plusieurs années, notamment la violence, le harcèlement et l'exposition à des événements traumatiques. Parallèlement à cela, le nombre de lésions professionnelles acceptées en lien avec la violence et le stress en milieu de travail de même que le nombre de recours en lien avec le harcèlement ont augmenté.

La priorité apportée aux risques psychosociaux en milieu de travail a également été reconduite au plan stratégique 2024-2027 de la CNESST, dans lequel l'objectif 1.2.2 : Soutenir les milieux face aux risques psychosociaux liés au travail, a été ajouté. Cet objectif est directement lié aux activités de promotion et de sensibilisation des conseillers.

Par les lois qu'elle administre, la CNESST est fortement interpellée par les enjeux de santé psychologique.

Le défi de la CNESST est de faire connaître davantage les risques psychosociaux, les droits et les obligations des employeurs, des travailleuses et des travailleurs et de susciter la prise en charge des risques psychosociaux liés au travail dans les milieux de travail.

II. ANALYSE

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

III. RECOMMANDATION

[Redacted text block]

Une note explicative, pour sa signature, et un projet de décret sont joints à cette note.

Préparée par : CNESST

Date : Le XX XX 2025 (transmise au ministère du Travail le xxx 2025)